

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

Vol. XLI.

MONTREAL, VENDREDI, 10 SEPTEMBRE 1869.

No. 37.

Il paraît que la dépression commerciale et l'état de gêne qui pèsent sur le Canada sont également connus de beaucoup d'autres pays. L'Angleterre n'est pas mieux que nous. La stagnation des affaires y est générale. Tout ce que peuvent dire les optimistes, comme le *Morning Star*, c'est de compter sur l'avenir. Il croit distinguer les signes d'une reprise graduelle d'activité, et il émet l'espoir de voir bientôt sortir le pays de cette léthargie qui a si longtemps pesé sur son commerce. La crise a été, dit-il, exceptionnalisée par des causes que l'Angleterre elle-même eût pu éviter, elle doit son origine aux effets ruineux de la guerre civile d'Amérique, car c'est une loi inexorable, pour toute nation commerciale, qu'elle est appelée à souffrir des désastres de ses voisins. Toutefois, ajoute notre confrère, notre espérance est basée sur celle du maintien de la paix en Europe, et la confiance ne pourra être complètement rétablie que le jour où les grandes puissances seront persuadées de la saine politique d'un désarmement général.

Le *Spectator* a de plus sombres prévisions. Une bonne moisson, dit-il, eût pu ramener l'activité et la vie dans les entreprises industrielles et commerciales de l'Angleterre. mais une mauvaise récolte maintiendra l'état de stagnation dans lequel tout se trouve en ce moment plongé. L'Angleterre a devant elle une autre année d'épreuves, pendant laquelle elle aura bien du mal à réparer les pertes que le discrédit jeté sur les affaires les a fait éprouver. Dans un peut être des circonstances plus favorables à l'agriculture pourront imprimer un nouvel élan à la spéculation. Il est possible aussi que d'autres causes viennent agir dans le même sens, mais, neuf fois sur dix, ce n'est que lorsque les fermiers sont contents que la nation a lieu d'être satisfaite.

Le *Times*, qui reconnaît que la récolte du blé sera très inférieure, s'en console en prévoyant l'abondance du blé d'inde, de l'avoine, de l'orge et des légumes. Mais ce qui l'occupe, c'est le prix de la viande, dont rien n'indique la baisse. Les anglais en sont encore à payer le mouton 28 sous la livre. L'Australie ne peut pas fournir à y expédier de la viande de mouton. On sait que l'Australie est remarquable par l'élevage des bêtes laineuses. Après avoir utilisé la toison, elle exporte la viande. Le jour où nous aurons fait entrer dans le goût et les habitudes du cultivateur canadien de cultiver le troupeau et de faire dépenser par les animaux les produits de la terre, il sera alors temps pour nous de songer aux manufactures de draps et de tweeds; car les découvertes récentes que l'on a faites pour la conservation de la viande à être exportée nous permettraient de trouver sur les marchés anglais et américains un écoulement facile pour le surplus de notre viande. Par la distance Montréal, aura toujours un avantage marqué sur Melbourne.

Les Anglais ont aussi essayé un autre genre d'importations des pays de l'Amérique du Sud. Ils ont fait venir de La Plata

des cargaisons de bestiaux vivants pour la consommation. On leur livre une tête de bétail de 800 livres pour \$20 sur les lieux et ils trouvent ces conditions si faciles, qu'ils veulent organiser un grand mouvement d'importation. Nous aurions encore pour cette branche l'avantage de la position géographique.

Quoiqu'il en soit, le problème du pain et de la viande agite l'opinion anglaise. En plusieurs endroits, la population, poussée par la faim, s'est ameutée pour demander du pain et de la viande.

C'est ce qui fait dire à l'*International* qu'envisagée sous le rapport financier, la récolte plus ou moins abondante des céréales exerce en Angleterre plus peut-être que partout ailleurs, une influence marquée sur le marché monétaire. L'industrie manufacturière, dit-il, est aussi nécessairement sujette à de grandes variations dans le chapitre de ses produits comme dans celui de ses revenus, mais les causes de ces fluctuations ne sont pas toujours identiques et ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la production sans agir d'une façon très-sensible sur le profit à retirer du travail accompli. Il n'en est pas de même de l'industrie agricole, dont les frais d'exploitation sont toujours les mêmes, mais dont les profits sont pour le moins problématiques et quelquefois nuls, ou presque nuls. Il s'ensuit donc que, quelles que soient les causes qui influent sur l'industrie manufacturière, et le commerce en général, le résultat probable des récoltes fournit annuellement matière à spéculation. S'il est favorable, il a pour conséquence la prospérité générale; dans le cas contraire, c'est la bourse des riches et de la classe moyenne qui se dégonfle en proportion de la diminution du rendement. Pour les classes dites indigentes, c'est la misère et la faim qui les attend.

Une moisson manquée, ou en partie manquée, fait renchérir le pain, qui, en raison de la position sociale du pauvre, fait l'objet principale de sa nourriture. Une mauvaise année exige de lui des sacrifices qu'il ne peut faire, et chaque jour vient ajouter à sa misère. Non-seulement son faible salaire n'augmente pas en proportion de ses besoins, mais la plupart du temps le chômage est la conséquence inévitable de la dépression du commerce engendrée par un déficit dans les produits agricoles.

Mercredi matin, dans l'église de Chambly, M. le Lt. Colonel Chs. de Salaberry, Inspecteur forestier, conduisait à l'autel Mademoiselle Louise Josephine Allard, fille de feu M. le Seigneur Allard, de Chambly.

C'est Sa Grandeur Mgr. Taché qui présidait à la cérémonie.

M. le Député Adjudant Général A. C. de Lotbinière Harwood servait de père au marié.

Pendant la cérémonie, une musique et un chant délicieux ont fait résonner les échos de la basilique.

L'heureux couple est parti immédiatement après pour Plattsburgh.

INFORMATIONS.

Nous apprenons de Gaspé que les récoltes ont une belle apparence dans tout le comté quoique l'on craigne les effets de nuits froides et d'un temps pluvieux qui y règnent depuis un certain temps.

La pêche de la morue est presque arrêtée en plusieurs endroits de la côte par la difficulté de se pourvoir de l'appât (boîte.)

C'est de l'encornet dont on se sert généralement dans cette partie de la saison, mais ce mollusque est difficile à prendre à cause de sa rareté.

Dans les environs de Percé les thous, gros poissons du genre des maquereaux, leur font une guerre acharnée et c'est là probablement ce qui les éloigne de la côte. Il n'y a pas une seule goelette américaine sur cette partie de la côte depuis huit jours. Mais on dit qu'il y en a un certain nombre au large. Il paraît que jusqu'à présent elles n'ont fait qu'une pêche médiocre.

Une goelette de l'Anse du cap, appartenant à M. Thomas Savage, riche armateur de cet endroit, est arrivé dernièrement de Barbade avec une cargaison de melasse et de sucre. Ce sont des produits en échange d'une cargaison de morue sèche et de hareng saumuré qu'elle avait portée dans cette Ile. Ces poissons se sont bien vendus et la cargaison de retour est d'une belle qualité.

L'établissement d'un entrepôt dans le port de l'Anse du cap favorise beaucoup ce commerce d'échange entre la côte de Gaspé et les Antilles. D'autres maisons de la côte se livrent aussi au même commerce.

Les premiers bâtiments qui sont allés au Brésil ce printemps avec de la morue de Gaspé ont obtenu un prix élevé. On espère que ceux qui les ont suivis et dont on n'a pas encore eu de nouvelles, ont trouvé le marché aussi facile.

Le St. Père, dont les sympathies pour la presse catholique sont bien connues, aurait dernièrement prononcé les paroles les plus encourageantes pour ce corps militant. On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Un bon journaliste me vient plus en aide que beaucoup de prédicateurs... On me reproche de donner des éloges à la presse et d'écrire des lettres d'encouragement et de félicitation aux journalistes. Mais ce sont eux qui me défendent véritablement et luttent tous les jours avec courage. »

Ces paroles sont de Pie IX, et il ne les a pas dites à une seule personne : il les répète souvent.

Certes, dans la carrière si difficile et si pleine d'amertumes que nous suivons, nous journalistes, elles sont le plus énergique confort et la plus douce récompense que nous puissions recevoir.

Sur l'insistance du gouvernement français, le cabinet florentin vient de s'exécuter quant au paiement des arrérages de la quote-part de la dette pontificale qu'il a dû endosser; il a fait parvenir, l'autre jour, à

l'ambassade de France à Rome, un à-compte d'environ 7 millions $\frac{1}{2}$ en pièces d'or. La nouvelle de ce paiement inattendu a fait hausser sur le champ la Rente consolidée pontificale, dont le cours avait été fort déprécié ces jours derniers.

Le *Moniteur universel* publie sous ce titre: *M. Baroche et le Concile*, l'article suivant, que nous reproduisons à titre de curiosité :

« On peut annoncer presque avec certitude que M. Baroche ira représenter la France au Concile.

« Remarquez la distinction : c'est près du Concile que sera député M. Baroche, et non point près de la cour de Rome, où la position du marquis de Banneville est toute normale et réservée.

« C'est à la demande formelle, expresse et instante d'un grand nombre d'évêques que l'Empereur confiera cette mission importante à l'ancien ministre des cultes.

« M. Baroche ne se soucie pas de quitter Paris, bien que depuis les derniers événements qui ont modifié la politique, M. Baroche se soit tenu à l'écart, et qu'au lendemain de sa sortie du ministère, l'ancien garde des sceaux se soit tracé un plan de conduite presque diamétralement opposé à celui de M. Rouher, qui persiste à se mêler de tout, M. Baroche ne désespère pas de rentrer au pouvoir.

« Mais des influences pieuses qui l'entourent sont parvenues à lui faire vaincre ses répugnances.

« Il irait donc tenter, au mois de décembre prochain, la grande affaire de la réconciliation de l'Eglise avec la société moderne.

« M. Baroche se fera accompagner par plusieurs évêques ayant qualité de *consulteurs*. On parle déjà de Mgr. de Lavignerie, archevêque d'Alger, également goûté du Pape et de l'Empereur, qui compte beaucoup sur ce prélat ; de Mgr. Ginouilhac, évêque de Grenoble, un de nos plus forts théologiens, un des plus diserts connaisseurs dans la science du droit canon, et de Mgr. Landriot, archevêque de Reims, écrivain distingué.

D'un autre côté, on lit dans l'*Union* :

« Il n'est pas du tout décidé que M. Baroche doive représenter la France au Concile œcuménique. Un autre projet est sur le tapis ; il consiste à charger de cette représentation l'un des prélats français assistant au Concile, qui serait muni de instructions et pouvoirs du gouvernement, afin d'en user au besoin. Si ce projet était adopté, on croit que les instructions et pouvoirs dont il s'agit seraient donnés au prince de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, frère du ministre des affaires étrangères. »

On parle beaucoup dans le monde de la cour de la réconciliation du prince Napoléon et de l'Impératrice. La froideur entre la souveraine et le prince était depuis longtemps manifestée, dit le *Français*...

Il y a environ un mois, le prince a résolu de mettre fin à une situation qui lui paraissait fâcheuse pour lui. Il a, par l'entremise d'un des nouveaux ministres, fait exprimer à l'Impératrice son désir de rentrer en faveur au près d'elle. Il y a eu toute une négociation ; le prince a fini par obtenir ce qu'il désirait, et depuis quelques semaines la souveraine et le cousin de l'Empereur sont « réconciliés. »

On va jusqu'à prétendre que le prince voudrait prendre une part active aux affaires, et qu'il a compris qu'un obstacle était la défaveur de l'Impératrice.

L'indisposition de l'Empereur et la part qu'a prise le prince Impérial aux dernières grandes fêtes et revues militaires ont donné cours à mille rumeurs, plus ou moins vraisemblables. Selon quelques unes d'elles voici comment procéderait le chef de l'Etat. Après la proclamation du sénatus consulte, qui recevrait toutes les modifications et l'extension dont il est susceptible, le Sénat

étant muni de toute espèce de privilèges et armé de pouvoirs tels que son influence dominerait ou tout au moins contrebalancerait celle du Corps Législatif, l'Empereur proclamerait la majorité du Prince impérial en même temps que sa participation effective aux affaires de l'Etat. Un plébiscite viendrait ensuite confirmer cette mesure et lui donner la sanction du pays tout entier.

Ce qui vient fortifier les illusions de ceux qui les ont conçues, c'est la tendance du chef de l'Etat à mettre en évidence son héritier, son désir manifeste de voir sa dynastie prendre dans le pays de profondes racines, désir peut être surexcité par de tristes pressentiments, dont l'esprit le plus fort ne pourrait se dégager, en voyant les années s'écouler et ses amis les plus dévoués disparaître successivement de la scène du monde. Quelque étranges que puisse paraître ces élucubrations de cerveaux en fermentation, elles ne laissent pas de jeter du trouble dans les esprits et d'inspirer des appréhensions sérieuses au point de vue de l'avenir.

On annonce ensuite la rentrée de M. Rouher aux affaires.

C'est l'impression qu'ont généralement ressentie les membres de la commission que la reprise de l'influence de M. Rouher dans les conseils du gouvernement est viable.

Dans les cercles politiques on prévoit son retour aux affaires... parce qu'il est, après tout, l'homme de France qui les sait le mieux en ce moment. On lui donne pour collègues, dans un ministère qui serait formé au mois d'octobre,—pour recevoir les Chambres, qui seront ouvertes au commencement de novembre, M. Emile Olivier et plusieurs des cent seize.

M. Baroche succéderait à M. Rouher comme président du Sénat.

Au reste, M. Rouher ne s'acclimate pas au Sénat. Il ne veut pas y rester, dit-on, et les sénateurs, ne tiennent pas à le garder. Il a des formes autocratiques et abruptes qui qui n'ont pas de succès dans la haute assemblée.

Chose digne de remarques, les bruits qui le font prochainement revenir aux affaires comme ministre dirigeant, ont coïncidé avec l'indisposition de l'Empereur.

Le prince Albert de Broglie, accompagné de trois de ses fils et de son frère, le nouvel abbé Paul de Broglie, se rendra à Rome pour l'époque du concile. M. Oudot, membre du conseil municipal, et bien connu pour le concours qu'il prête aux œuvres religieuses, annonce également son départ vers le même temps pour la ville éternelle. Le comte de Montalembert n'assistera pas au concile, comme on l'avait annoncé, la santé de l'illustre écrivain ne lui permettant pas d'entreprendre un aussi long voyage que celui de Rome. L'affluence des visiteurs promet d'être considérable d'ailleurs, cette année, dans la cité papale. Plus de six cents appartements sont déjà retenus pour des évêques, et un grand nombre d'autres ont été loués par des membres laïques appartenant à l'élite de la société européenne.

On assure que l'empereur d'Autriche est très mécontent de la politique du comte de Beust envers la Prusse et la Curie romaine. Il désirerait voir se rétablir les anciens rapports amicaux entre les deux cours et rentrer dans les bonnes grâces du Pape. Dans les cercles de la cour, on dit que les notes nombreuses de M. de Beust ne peuvent qu'accélérer sa démission.

Une nouvelle du journalisme : M. de Villemessant quitte la direction du journal le *Figaro*. Il est remplacé par J. Richard. Par la pente de son esprit, volontairement ou involontairement, il imprimera au journal un caractère un peu plus uniformément sérieux que par le passé.

Le Prince Arthur est encore à Halifax. Vendredi dernier, il a pris part à une expédition de chasse à Pictou où il devait passer quelques jours.

Un télégramme de St. Jean, N.-B., nous annonçait samedi l'arrivée en cette ville du Gouverneur-General, accompagné de Lady Young et de toute sa suite. Le Lieutenant-Gouverneur accompagnait aussi Son Excellence avec tous les membres du gouvernement local. Les augustes voyageurs furent reçus à Indiantown par une garde d'honneur du bataillon volontaire de St. Jean. En même temps un salut de dix-sept coups de canon était tiré par la Batterie d'Artillerie du Capt. Farmer. Trois autres batteries saluèrent encore Son Excellence à son entrée dans la ville de St. Jean. Les volontaires faisaient la haie dans les principales rues, et le 78^{me} Montagnards Ecossais servait de garde d'honneur. La foule des spectateurs était très-considérable et Sir John et Lady Young furent acclamés avec enthousiasme. Demain il y aura lever avec présentation d'une adresse, suivi d'un déjeuner au rond à patiner.

Sir George E. Cartier, qui accompagnait aussi Son Excellence, s'est embarqué de suite pour Ottawa.

On lit dans le *Gaulois* :

« On a beaucoup parlé de la défense qui serait faite à l'armée de porter des décorations étrangères.

« Nous sommes en mesure de donner là-dessus quelques éclaircissements.

« La défense faite aux officiers, sous-officiers et soldats de porter toute décoration de pays étranger ne porte que pendant le temps d'un service quelconque, c'est-à-dire quand ces officiers, sous-officiers et soldats *sont sous les armes*.

« Ne sont exceptés de cette disposition—à laquelle feu le maréchal Niel devait énergiquement tenir la main—que la médaille de Crimée donnée par la reine Victoria, et la croix de Mentana offerte par le Pape. »

L'actif qui doit être divisé entre le Haut et le Bas-Canada est de \$18,000,000 et la dette est de \$10,000,000.

On mande de la Havane que le général De Latorre s'est démis du commandement des forces espagnoles dans le département de l'Est, et que le comte Valmaseda a été nommé général en chef. Le général Lesca est revenu de San Diego, dans un meilleur état de santé.

On lit dans le *Picayune* de la Nouvelle-Orléans :

« Nous voyons que les journaux du Nord évaluent la récolte du coton de cette saison à 3,000,000 de balles, ce qui, à raison de 25 cents la livre, jetterait dans la circulation du Sud une somme ronde de \$300,000,000. Nous croyons qu'il y a bien sur pied de quoi faire 3,000,000 de balles ; mais la difficulté est de le récolter et de l'envoyer sur le marché. Ce qui manque ce sont les bras. Avec plus de travailleurs le Sud fournirait du coton au monde entier. On cherche à attirer l'immigration, mais il est douteux qu'elle puisse être suffisante du côté de l'Europe.

« Le seul pays d'où nous puissions espérer un accroissement de bras de quelque importance, c'est la Chine. On va faire la saison prochaine l'expérience de la culture du coton par les ouvriers chinois, et si elle réussit, le Sud pourra désormais répondre à la demande, et cette culture devra être abandonnée dans les autres pays où elle a été entreprise. En somme, nous avons bien les trois millions de balles ; il ne nous manque que du monde pour les réunir et en tirer parti. »

La grève des ouvriers arrimeurs du port de Québec est terminée. Hier ils étaient tous à l'ouvrage comme auparavant.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Ottawa, 3.—L'Hon. M. Day est parti aujourd'hui pour Washington pour examiner les réclamations de frontière de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Les Hons. MM. Rose et Dunkin sont partis ce soir pour Montréal.

Les arbitres ont ajourné aujourd'hui au 23 courant.

L'enquête dans l'affaire de Shaw a été reprise par l'examen de Mde. Shaw. Elle dépose qu'il y a quelques années elle trouva en balayant un papier qui était un billet donné par Shaw à son père en paiement d'un terrain et qu'elle le jeta au feu.

Elle ne sait pas lire. L'affaire est remise à demain.

Toronto, 3.—On a retrouvé à Dalhousie le corps de S. McKay, qui s'est noyé le 2 du mois dernier.

L'auteur du vol au bureau de poste d'Aurora a été rejoint à Rochester et amené devant le magistrat de police; mais pendant que le Juge délibérait, le conseil de l'accusé le tira à l'écart près de la porte qu'il enfila sans se faire prier. On ne l'a pas revu. On dit à Toronto qu'il avait un homme de police pour complice.

Le Président de l'Association des Carabinières de la Puissance est arrivé avec plusieurs membres du Conseil pour veiller aux préparatifs du concours de tir.

La farine a haussé de 5c pour No. 1,

Ottawa, 4.—Charles Henry Godby, de Trois-Rivières, est nommé collecteur des Douanes.

La Gazette officielle contient l'état suivant du revenu de la Puissance pour le mois d'août :

Douanes	\$ 921,158
Accise	248,705
Bureau de Poste	37,775
Travaux Publics, (y compris les chemins de fer)	119,860
Droit du Timbre sur les billets	17,750
Divers	49,031

Total

Dépenses

L'escompte sur les envois américains est fixé à 26 par cent.

Toronto, 4.—Le concours de tir de l'artillerie de garnison a eu lieu hier. Les distances étaient 200 et 400 verges. Le 1er prix a été gagné par le canonnier A. L. Russell, qui a fait 44 points.

Un grand nombre de volontaires sont déjà arrivés pour prendre part au grand concours de tir de la Puissance lundi.

On pense que le premier coup sera tiré à 3 heures p. m par Lady Howland.

Les recettes de la douane pour le mois d'août sont de \$122,480, contre \$100,723 pour le même mois l'année dernière.

Québec, 3.—La police riveraine a été renforcée de 60 hommes.

Le président et les officiers de la société des journaliers de navire se sont rendus à la police, et ont été relâchés sur caution.

Il y a 9 entrées pour la course de Yachts de demain.

L'assemblée des marchands cette après-midi n'a eu aucun résultat définitif et les choses en sont encore au même point.

Hier soir l'un des associés de M. Dobbell a été brûlé en Effigie au Sault-au-Matelot.

Tout est calme, mais chacun se tient sur ses gardes, attendant le temps se passe et la flotte d'automne ne se charge pas.

Québec, 4.—Les journaliers de navires sont allés travailler ce matin.

Il y avait 9 entrées pour la course de yachts. Le *Dauntless* a devancé tous ses rivaux et est resté vainqueur. *Shannon* arriva le second, *Wasp*, le 3me, *Black Hawck* le 4e et *La Mouette* le 5me.

St. Jean, N.-B., 3.—La réception du Gouverneur Général à Frédéricton hier a été des plus cordiales. Un grand nombre de personnes se sont rendues au Lever ce matin et ce soir, il y a une grande réunion à l'Hotel du Gouvernement. Sir Sohn et Lady Young sont sortis en voiture et ont vésité toute la ville dont ils paraissent enchantés. Sir George E. Cartier paraît être l'âme de tout, celui qui donne la vie à toutes les fêtes. Il a fait une impression très favorable.

On est à faire les préparatifs nécessaires pour la réception du Gouverneur Général et du Prince Arthur.

Les mines Albert à Hillsboro sont en feu de puis hier; aux dernières nouvelles tous les puits étaient fermés et on craignait des dommages sérieux.

Le marché aux farines est lourd, pas de changement dans les prix.

Halifax, 4.—Un matelot du vapeur "Hornet" a déclaré sous serment que ce navire avait des armes sous sa cargaison de charbon. Il a été en conséquence saisi et sera déchargé de suite pour vérifier le fait. Il venait de Philadelphie et se disait être destiné à Queens-town.

Toronto, 6.—Sir F. Hincks est arrivé hier soir, de retour de son excursion au Fort William.

Le concours de tir à la carabine de la Puissance a été ouvert hier après-midi par Mde. Howland, au milieu d'une grande affluence de monde.

Le comité de direction de l'exhibition de l'Union a adopté une liste de prix de \$15,000.

Un grand nombre d'émigrants sont arrivés par le Dacias, dont environ 70 se sont établis à Oshawa.

Québec, 6.—Les journaliers de navire de M. Clark ont travaillé aujourd'hui à bord du *Colonist*, au quai des Commissaires, sous la garde du détachement de police de Montréal et de celle de Québec.

Les affaires vont un peu mieux. Le Prince Arthur doit aller camper sous les tentes à Lévis avec la compagnie du Capt. Glynn.

L'Evêque est arrivé de ses missions d'en bas par le SS. *Secret*.

Une jeune fille de 17 ans a été tuée par les chars à St. Alexandre, pendant qu'elle traversait la voie ferrée devant l'engin par plaisanterie.

St. Jean, N. B., 6.—Au lever du Gouverneur Général samedi, des adresses furent présentées à Son Excellence, après quoi eut lieu un déjeuner super au rond à patiner. Le colonel Thurgar présidait et des discours furent faits par le Gouverneur Général, le Lieut. Gouverneur et M. Tilly.

Le soir il y a eu grande promenade au flambeau. Les rues étaient encombrées, et la chose a admirablement bien réussi.

Son Excellence s'est embarquée pour Portland par le SS *Newengland*.

Québec, 7.—Clarke travaille encore aujourd'hui sous la protection de la police riveraine de Montréal. Personne n'a été molesté depuis le dernier arrangement. Ce matin, le Président et le Secrétaire de la société, appelés devant la cour de police sur accusation d'avoir conspiré contre James Clarke, ont donné caution chacun pour \$1000. Leur procès est remis au 27 octobre.

Toronto, 7.—Le concours de Tir a été interrompu par une pluie battante qui a duré tout le jour.

Les compagnies des chemins de fer à jauge étroite demandent des soumissions pour les premières sections, lesquelles soumissions seront reçues d'ici au 15 octobre.

La Banque Royale ouvrira lundi. Onze agences ont déjà été fermées et plusieurs autres le seront encore. On pense que le nouveau caissier sera M. McRacken auparavant gérant à Brampton.

L'Adjudant-Général de la Milice est attendu cette semaine pour l'inspection du 10ème Régiment.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

A M E R I Q U E .

Macon, Ga., 2.—Un nombre considérable d'hommes engagés dans différentes parties du pays se sont réunis aujourd'hui à Fort Gaynes, Ga., dont ils ont pris possession. Une dépêche a été expédiée de suite au gén. Terry, demandant un détachement de soldats.

New-York, 3.—Bonner a offert \$100,000 pour tout cheval qui battrait «Dexter.»

Fort Monroe, 3.—Le feu a été mis dans les savanes de Dismal et a causé beaucoup de dommage aux bois.

Détroit, 3.—Le propulseur *Ruscobel* a pris feu ce matin en bas de St. Clair. Le bateau fut aussitôt lancé vers le rivage du côté du Canada où l'on arriva à temps pour sauver l'équipage et les passagers au nombre de 10. L'ingénieur n'ayant pas eu le temps de monter sur le pont, se jeta à l'eau et se noya. Le bateau est complètement perdu.

New-York, 3.—Une dépêche annonce que la grève des employés de la compagnie de charbon du Delaware et Hudson est terminée.

Washington, 3.—Le Département du Trésor a sorti aujourd'hui un montant de \$320,000 en bons pour la compagnie du chemin de fer Western Pacific.

New York, 4.—Une dépêche de Washington au *Herald* dit : On affirme ici dans les cercles politiques, que M. Georges Wilkes, de New York doit succéder à J. Ross Browne comme ministre de la Chine.

New Orleans, 4.—Une lettre de Port au Prince dit que le "Quaker City," et le "Delphine," bombardent encore Gonaïves tandis que les rebelles ont encore au côté de la terre un corps de troupes qui investit la place. Tous les magasins sont saccagés par les bombes. Les pertes de vie ne sont pas considérables.

New York, 4.—Une grande activité règne aujourd'hui sur le marché monétaire. La rumeur que le Secrétaire du Trésor doit augmenter encore ses ventes d'or, en était la cause. Tous les spéculateurs étaient aux aguets pour tâcher d'opérer une baisse. Deux millions et quart d'or ont de cette manière été lancés sur le marché, ce qui déterminera une baisse de deux et quart. Cependant à la clôture les prix étaient déjà rétablis et se cottaient de 137 à 137½.

Philadelphie, 4.—Le feu a détruit cette nuit pour environ \$60,000 de propriétés.

New York, 4.—Les mineurs de la compagnie de charbon Delaware & Hudson ont eu une assemblée dans laquelle ils ont décidé de reprendre l'ouvrage aux conditions du compromis.

Goldsboro, N. C., 5.—L'hotel Mayne, la salle des francs-maçons, les bureaux du *Messenger* et du *Post*, ainsi que des cours de bois et dix entrepôts ont été détruits par le feu. Perte, \$125,000.

New-York, 6.—Le correspondant spécial du *Herald* à Londres mande que d'après des rapports privés de Paris, la santé de l'Empereur était dans un état très alarmant, hier il a eu une attaque très forte de sa maladie ordinaire et par suite il est aujourd'hui très-faible. Cette attaque ne peut avoir des suites fatales, mais les symptômes sont assez mauvais que toute sa maison est très-anxieuse.

Une dépêche privée de Londres aujourd'hui dit que les dernières nouvelles reçues de France annoncent une panique en Allemagne.

New-York, 6.—On mande de Londres que le Pacha a consenti à tout ce que lui demandait le Sultan. Il est attendu lundi à Constantinople et sera reçu de suite par le Sultan.

Mexico, 29 août.—Jose Rivas Palacero a été assassiné au théâtre par Senor Forceres, le fils du rédacteur du *Moniteur Mexicain*. On pense bien ici que M. Seward ne viendra pas visiter le Mexique comme il l'avait promis.

On a découvert que le trésor avait été volé de \$65,000.

La traite de commerce avec la confédération Allemande du nord est conclue.

Le *Herald* a des nouvelles de St. Domingue allant au 24. Cabral avait été défait à Santiago par les troupes de Bacz.

Des nouvelles de Port au Prince annonçaient que Salnave avait aussi été défait par les révolutionnaires et avait même été blessé très grièvement. Il était complètement découragé et avait même lancé une proclamation, disant qu'il abandonnait la lutte.

Chicago, 6.—Le chariot de Wells Fargos, qui était parti de Montaria le 28 août dernier a été arrêté par des maraudeurs qui enlevèrent un montant de \$30,000 en or. Toutefois ils ne touchèrent pas aux passagers et ainsi \$40,000 furent sauvés. Une force considérable est partie à la poursuite des brigands.

New York, 6.—Une dépêche de Londres dit que de mauvaises nouvelles reçues de France ont créé une panique en Allemagne.

Plymouth, Pa., 6.—Le feu s'est déclaré ce matin dans un tas de matières combustibles amassées auprès de l'ouverture d'un puits à charbon. En un instant les flammes s'étaient communiquées aux hangars avoisinants et dans l'appareil pour monter le charbon, dont les débris sont entassés dans l'ouverture, privant ainsi d'air les ouvriers au nombre de 500 qui sont encore au fond de la mine.

On craint bien qu'un grand nombre de ces infortunés n'aient été suffoqués par la fumée où périssent faute d'air. Tout le monde est à l'œuvre pour tâcher de déblayer l'ouverture des débris encore en feu de poutres et de solives. Mais il est peu probable qu'on puisse avoir de leurs nouvelles avant demain matin. Les familles de toutes ces pauvres victimes sont accourues tout en pleurs et présentent un spectacle à fendre le cœur. Les pertes s'élèveront au delà de \$100,000 couvertes par l'assurance. C'était la première journée que les ouvriers travaillaient après une grève de trois mois.

New York, 7.—Les vapeurs *Holsatia* et *Virginia* sont arrivés d'Europe hier soir.

La Havane, 6.—Dans une attaque sur Lastuna, le 16 août dernier, les insurgés ont perdu 250 tués. La garnison de Lastunas se composait de 450 hommes, dont 100 furent tués et blessés. On ignore encore le résultat de la bataille.

Memphis, 7.—On mande que la récolte de coton est superbe sur la rivière Arkansas et sur la rivière Blanche.

Philadelphie, 6.—Vers midi aujourd'hui, une bande de vauriens entrèrent dans une auberge tenue par un nommé Kenan, demandant où était un certain Brooks. M. J. Brooks, officier du revenu, répondit que l'homme de ce nom était lui-même. Il avait à peine fini de parler que l'un des individus lui tira un coup de pistolet. On pense que la blessure est mortelle.

Washington, 7.—Le corps du secrétaire Rawlins a été transporté ce matin au Département de la Guerre et déposé dans la chambre du général Sherman, et l'on y a placé une garde d'honneur.

EUROPE.

Londres, 2.—Des nouvelles reçues ce matin du continent annoncent que la convention des Prélats Allemands a commencé à siéger aujourd'hui à Fulda, en Bavière, pour discuter et décider quelle réponse l'on devra faire à l'invitation envoyée par le Pape d'assister au Concile œcuménique de Rome, et ensuite quelle ligne de conduite devront suivre à Rome les représentants que l'on y enverra. Le nombre d'Evêques est très considérable.

Les délibérations sont tenues secrètes; mais on croit savoir que les Evêques sont déterminés à prendre une ligne de conduite libérale et indépendante.

Londres, 3.—La course à la rame entre Brown, de Portland et Renforth, le champion de la Tamise, n'aura pas lieu.

Une course a été arrangée entre Brown et Sadler, l'ex-champion.

La course de yachts entre le Dauntless et le Cambria qui avait été fixée pour le 15 septembre, a été remise.

Une compagnie anglaise propose d'établir une ligne de vapeurs entre Naples et New-York.

Le *Times* a un long article sur l'affaire Byron. Il est d'opinion que le récit de M. le Stowe

est authentique et contient la vérité. Il dit qu'il n'y a rien de surprenant que Lady Byron se soit souvenue de son mari dont elle devait soupçonner l'infidélité. Mde. Stowe n'avait d'ailleurs aucun motif de falsifier les faits qu'elle avait vus elle-même.

Le *Pall Mall Gazette* dit qu'il est bien probable que le récit est vrai, seulement il n'est pas complet ce qu'avouent aussi les sollicitateurs.

Le *Morning Post* dit que Mde Stowe a fait preuve d'une indiscrétion impardonnable et s'est rendue coupable d'un abus de confiance. Peu importe qu'elle ignorât les clauses du testament de Lady Byron. L'outrage à la mémoire des morts est aussi condamnable que les offenses contre les vivants.

Un correspondant du *Times* parlant de la baisse subite du coton dit que l'augmentation de la production devrait suivre celle de la consommation. Les planteurs sont bien insensés de cultiver cinq millions de balles de coton lorsque la moitié de cette quantité avec la moitié moins de terrain et de dépenses peut donner les mêmes profits.

Le *Times* d'aujourd'hui dit que l'indisposition de l'Empereur a été un véritable gain pour le peuple français. Elle lui a fait comprendre que les nations doivent survivre aux individus et que leurs destinées ne sont pas subordonnées à la vie d'un homme. Il doit maintenant s'apercevoir que le monde peut aller sans lui et pour le laisser en si bonne voie il n'a qu'à suivre les paroles du prince Napoléon.

Paris, 3.—Le prince Gortschacoff est attendu en cette ville sous peu de jours.

Berlin, 3.—On a reçu ici des nouvelles de l'expédition au Pôle Arctique.

Les premières glaces furent rencontrées le 12 de juillet à la latitude 74, et longitude ouest 10. Dix-sept jours après on signala les côtes du Groenland. On avait beaucoup été retardé par les vents contraires et le froid était plus grand qu'en 1868. Tout le monde à bord se portait bien.

Madrid, 3.—Les journaux de cette ville apprécient à divers points de vue le refus de Napoléon de recevoir le gen. Prim. *L'Iberia* toute fois dit que le Général n'a demandé aucune entrevue, et qu'il n'est allé à Paris que pour ses affaires privées.

Zoula a été reçu avec grand enthousiasme à Valladolid.

Paris, 3.—La santé de l'Empereur s'améliore promptement.

Il est rumeur que le gouvernement aurait refusé d'envoyer des représentants au Concile œcuménique.

On annonce que Don Carlos est retourné à Paris.

Londres, 3.—On ajoute peu de confiance aux nouvelles envoyées que la santé de l'Empereur s'améliore. On pense que l'on cache son état réel, et l'on n'en sera bien convaincu que lorsqu'on le verra sortir dans Paris.

Rome, 3.—Les recrues continuent à arriver à Rome.

Madrid, 3.—59 membres des différentes bandes carlistes de la Catalogne ont profité de l'amnistie pour déposer les armes.

Paris, 4.—Le médecin de l'Empereur assure que sa santé est en pleine voie de rétablissement. Cependant il n'a pas assisté au conseil des ministres hier. Le prince Napoléon a eu une entrevue avec l'Empereur.

Le Sénat a rejeté par un vote de 113 contre 9 un amendement de M. Bonjean tendant à introduire des réformes libérales dans le Sénat. Le prince Napoléon soutenait l'amendement.

Londres, 4.—Le *Times* a un article sur la dernière lettre pastorale du cardinal Cullen, dont il trouve les prétentions intolérables.

Le prince Kung, dans sa dépêche à M. Burlingame, l'a remercié de ses bons services et le prie d'intervenir auprès du gouvernement Péruvien en faveur des Chinois employés dans les mines et que l'on accable de mauvais traitements.

Paris, 4.—L'Empereur ne s'est pas rendu au Camp de Châlons comme on l'avait d'abord annoncé.

Le discours du prince Napoléon est diversement apprécié.

Liverpool, 4.—L'importation de coton a été plus forte cette semaine qu'elle ne l'a jamais été.

Londres, 4.—Le *Morning Post* dit : Le Canada a tout ce qu'il lui faut pour développer et consolider sa prospérité. L'émigration augmente, le gouvernement est actif, ses relations avec les Etats-Unis sont excellentes, il ne lui manque que les hommes et les capitaux. Ce sont les choses qu'il faut lui envoyer et non des garnisons.

Londres, 5.—M. Ayton a publié une lettre dans laquelle il défend Lord Byron et prétend que le récit de Mde. Stowe est complètement faux.

Prague, 5.—On a commencé aujourd'hui la célébration du 500e anniversaire de Jean Huss. La ville est encombrée d'étrangers, parmi lesquels un grand nombre d'anglais, de Français, et de Russes. Cette fête est plutôt politique que religieuse et paraît être plutôt une démonstration anti-Allemande.

Paris, 5.—Les journaux rapportent que vendredi soir, l'Empereur ne s'est retiré que très tard. En conséquence, samedi matin, il était un peu fatigué et n'a pu assister au Conseil des Ministres. Aujourd'hui comme le temps est mauvais, l'Empereur est encore faible, mais il prend du mieux de jour en jour.

Il doit y avoir quelques réceptions à St.-Cloud et l'Empereur doit assister à quelques-unes.

La *Presse* rapporte qu'il lui a été impossible de se promener dans le Parc, suivant son habitude.

La Reine Christiane est allée à Vichy. Il est rumeur qu'elle doit faire une tentative dans le but de convertir le Gén. Prim à la cause de la Reine Isabelle.

Don Carlos est attendu de jour en jour.

Madrid, 5.—Un corps de quatre mille hommes s'embarquera pour Cuba le 9 et le 10 courant, et un autre corps de 6,000 hommes s'embarquera quelques jours après.

Dublin, 6.—Le Cardinal Cullen a ordonné des prières d'actions de grâces dans les églises catholiques pour la cessation de la suprématie religieuse en Angleterre.

Le cabinet s'occupe en ce moment de la question de libérer les prisonniers fénians.

Les archevêques de Dublin et d'Armagh sont convenus de convoquer une assemblée de laïques pour octobre.

Madrid, 6.—On propose de réduire le nombre d'archevêques à cinq et les Evêques à trente-deux.

Londres, 5.—Personne conteste que le but de la convention des Evêques Allemands catholiques qui se tient en ce moment à Fulda, en Bavière, est de décider quelle ligne de conduite ils devront tenir au prochain Concile. Il paraît que les religieux ayant à leur tête le Prof. Dellinger, de Munich, seraient résolus à arborer l'étendard de l'indépendance dans les grandes questions politiques de nos jours. Mais les Evêques, de leur côté, tiennent bon et demandent qu'on se soumette au St. Siège et qu'on accepte les décisions du Concile.

Parmi les Prélats présents à la convention sont l'archevêque de Cologne, l'Evêque de Breslau, le T. Révd. Baron Kelter, et un grand nombre des plus hauts dignitaires de l'Eglise d'Allemagne.

Les Evêques autrichiens ne sont pas rendus, devant, de leur côté, tenir une conférence séparée à Salsbourg.

Madrid, 7.—La bande Carliste d'Estartus a été défaite et en partie faite prisonnière par les troupes nationales. Estartus lui-même ne dut son salut qu'à une fuite précipitée.

On rapporte qu'une bande de 400 Carlistes est établie sur la frontière de France prête à entrer sur le territoire Espagnol. On est prêt à les recevoir.

Londres, 7.—On mande d'Alexandrie que la récolte du coton en Egypte est excellente et en qualité et en quantité.

Berlin, 7.—A la prochaine session de la diète prussienne, le parti libéral doit proposer des résolutions demandant la responsabilité ministérielle.

Nouvelles Religieuses.

La retraite de MM. les Vicaires du diocèse de Montréal ne s'ouvrira que le treize courant, à l'évêché.

Nous apprenons de bonne source que Mr. l'Abbé Desmasure qui a tant fait ici pour le *Cabinet de Lecture* et qui, pendant son séjour en France, a obtenu pour cet Institut du Gouvernement français une foule d'ouvrages du plus grand prix, est sur le point de nous revenir. Il a été retardé dans son départ par une grave indisposition de sa mère que cette nouvelle séparation avait beaucoup affectée.

On annonce que le Révérend M. George Duhault, curé de St. Stanislas, est gravement malade. Ce Monsieur est descendu aux eaux salées il y a une quinzaine de jours croyant rétablir sa santé. S'apercevant que le voyage le rendait plus souffrant, M. Duhault a remonté le fleuve, et en arrivant samedi, chez son père, en la paroisse de Charlesbourg, il s'est senti sérieusement indisposé.

Mercredi dernier a eu lieu la clôture de la retraite ecclésiastique à la cathédrale, en même temps que l'ordination de deux prêtres, deux minorés et un tonsuré.

Après l'Évangile, le Rév. P. Ouellet, S. J., qui avait dirigé les exercices spirituels, est monté en chaire et a fait une chaleureuse exhortation au peuple sur la dignité du prêtre et sur la nécessité pour les parents de veiller sur leurs enfants, afin qu'aucun d'eux ne perde cette sublime vocation, si la divine Providence les y appelait.

Les ecclésiastiques ordonnés sont les suivants :

Prêtres :—MM. Ferd-Elzéar Couture, de Rimouski, et Jos.-Oct. Simard, de Saint-Roch de Québec.

Minorés :—MM. Majorique Bolduc, de Saint-Victor de Tring, et Jacob Gagné, de l'Île aux Coudres.

Tonsuré :—M. Ulfranc St. Laurent, de Ste-Luce.—*Voix du Golfe*.

L'arrivée de Rome des RR. MM. Loranger et Piché a été l'occasion de touchantes démonstrations de la part de leurs paroissiens.

Une centaine de voitures sont venues de Lanoraie, l'un des jours de la semaine dernière, et les citoyens ont voulu venir souhaiter la bienvenue au Rév. M. Piché, à l'évêché même. Le Rév. M. Piché a été ainsi reconduit à sa paroisse par une immense procession.

Le soir, il y a eu illumination dans le village. Le lendemain, toute la paroisse assistait à une messe solennelle d'action de grâce chantée par le Rév. M. Piché. Il y avait chant et musique.

A Lanoraie, la fête n'a pas été moins pompeuse. C'était mardi, le 31 du mois dernier, que les citoyens de Lanoraie, en habit de fête, se pressaient en foule, à l'arrivée du bateau à vapeur *Victoria*, pour saluer de la manière la plus pompeuse, le retour de leur bien-aimé pasteur.

Les étendards flottaient partout. Le quai de la compagnie du Richelieu et les rues étaient ornés de verdure et de fleurs, de guirlandes et d'arcs de triomphe.

La joie et le bonheur le plus parfait se liaient sur toutes les figures. Tous étaient heureux de revoir leur prêtre, l'ami de tous, leur curé, au retour d'une absence de plus de onze mois, du voyage qu'il vient de faire à Rome et en Terre-Sainte, de le voir avec une santé parfaitement rétablie.

Le canon annonça l'arrivée du bateau. Les cloches sonnaient à toute volée. Un cri spontané s'échappa de toutes les poitrines au moment où le *Victoria* touchait son quai. Messire M. LeBlanc accompagné de messieurs les curés voisins parmi lesquels on remarquait messire Frs. R. Gagnon, curé de Berthier, messire Marcotte, curé de Lavaltrie et messire Plingnet, curé de l'Île du Pas, Bonin, vic. à Joliette, Larose, vic. à Lavaltrie, etc., vinrent recevoir le vénérable voyageur.

Aussitôt une procession à rangs serrés de toute la population se forma sur le passage du digne pasteur, et se dirigea au bruit du canon vers l'église.

A son arrivée à l'église, le révd. messire C. A. Loranger reçut l'adresse suivante, qui lui fut présentée par J. D. Milette, écuyer, médecin, au nom de tous les paroissiens de Lanoraie :

Adresse présentée au Révérend Messire Loranger, prêtre, curé de Saint Joseph de Lanoraie, par ses paroissiens :

Révérend Monsieur,

C'est avec bonheur que nous venons aujourd'hui saluer votre retour, et vous souhaiter la bienvenue.

Nous sommes tous heureux de vous revoir, et nous nous flattons de l'idée que c'est pour ne plus nous séparer.

Nous avons appris avec plaisir le bon état de votre santé durant tout le temps de votre voyage, et vous en félicitons.

Il a été bien pénible pour nous de consentir l'an dernier, à une séparation, qui devait se prolonger pendant un temps aussi long. Nous sentions quel vide immense devait produire au milieu de nous votre absence, vous qui possédez notre affection et nos sympathies à un si haut degré ; mais nous comprenions d'un autre côté, que dans l'intérêt de votre santé, gravement compromise par les fatigues et les occupations nombreuses, que vous étiez imposées pendant la construction de cette magnifique église, à laquelle vous avez présidé, et que vous veniez de terminer, jointes aux travaux pénibles de votre ministère, vous aviez besoin de repos et de distraction. Aussi nous avons fait généreusement ce sacrifice. Et d'ailleurs la raison seule d'un voyage, aussi intéressant et aussi profitable sous tous les rapports, était plus que suffisante pour mériter notre approbation et nos applaudissements.

Nous avons été heureux de trouver dans cette circonstance l'occasion de vous témoigner notre gratitude, en vous donnant une légère indemnité pour les services inappréciables que vous avez rendus à notre paroisse, et tous les sacrifices que vous avez faits dans notre intérêt tant spirituel que temporel. Absent de votre paroisse depuis un an, séparé de nous par les distances, vous ne l'avez cependant pas été un seul instant de nos cœurs et de nos pensées. Chaque jour, et plusieurs fois le jour, nous adressions au ciel de ferventes prières et formions des vœux ardents pour votre santé et l'heureux succès de votre voyage. Par la pensée nous vous avons suivi partout et toujours, depuis le moment de votre départ jusqu'à celui, où j'ai le bonheur de vous adresser la parole. Nous avons visité avec vous le vieux pays de France, patrie de nos pères, berceau chéri de leur enfance et que nous chérissons à ce titre et à tant d'autres. Nous vous avons accompagné au Vatican lors de votre audience auprès du Saint Père, et là unis à vous d'esprit et de cœur, nous nous sommes prosternés à ses pieds pour recevoir de cette main trois fois royale, la bénédiction que vous aviez demandée pour nous tous. Pendant cette audience qui par un privilège tout particulier pour vous et votre compagnon distingué, se prolongea un temps plus qu'ordinaire et où vous fûtes l'objet des complaisances de ce saint Veillard, que de nobles sentiments furent assiéger vos cœurs. Sentiments de vénération et d'admiration envers l'immortel Pie IX, cette colonne inébranlable contre laquelle viennent se briser les flots impurs de la Révolution, sentiments de dévouement à son Église, sentiments d'indignation et de réprobation contre la conduite infâme et injuste des ennemis de cette même Église et enfin sentiments d'approbation portés jusqu'à l'enthousiasme pour tous ceux qui portent une main active à la cause du Saint Siège, et principalement pour ces nobles croisés, accourus de tous les points de l'univers et parmi lesquels nous voyons avec orgueil briller au premier rang les Zouaves Canadiens, nos frères chéris. Partout dans la maison de Nazareth, sur le tombeau des Apôtres, sur la montagne du

Calvaire, dans tous ces lieux vénérés, que vous avez visités avec tant d'intérêt, de respect et de piété, nous avons été avec vous déposer l'encens de nos prières, et toujours nous avons vu avec bonheur que nous étions l'objet de votre plus grande attention.

Maintenant il nous reste à vous féliciter sur le choix heureux que vous avez fait dans la personne du Révérend Monsieur A. Leblanc pour votre remplaçant. Comme vous nous l'aviez promis ; vous ne vouliez pas nous laisser orphelins et vous avez tenu votre parole. Nous ne saurions vous exprimer notre reconnaissance et vous faire comprendre les sympathies que nous lui portons, qu'en vous disant que nous avons trouvé en lui un autre vous-même.

Dr. J. D. Milette,	E. A. Clark,
Jos. Tarte,	A. D. de Grandpré,
Maurice Robillard,	Dr. A. D. Bondy,
Francis Laliberté,	J. B. Robillard, maire,
Louis Blais,	Norbert Perrault,
Gaspard Coutu,	Gabriel Champagne,
Eugène Lescault,	Basile Desrosiers.

Et les autres signatures de tous les citoyens de Lanoraie, au nombre de trois à quatre cents.

Lanoraie, 31 Août 1869.

Monsieur le curé répondit à peu près dans ces termes suivants :

“ Les expressions me manquent, messieurs, pour vous témoigner ce que j'éprouve en me voyant à mon arrivée au milieu de vous, l'objet de si brillantes démonstrations et d'une si grande allégresse.

“ Je vois à n'en pouvoir douter que la longueur du temps de l'absence n'a point diminué l'attachement dont vous m'avez par le passé, donné tant de preuves. Il n'était point nécessaire de l'exprimer dans une adresse. Il est des actes qui parlent plus éloquemment que les plus beaux discours.

“ Quant à moi, veuillez bien croire que l'éloignement, loin d'affaiblir les liens qui m'attachent à vous, n'a fait que les rendre plus étroits, en m'apprenant à mieux vous apprécier.

“ Fidèle à mes engagements au jour de la séparation, quoiqu'éloigné par les distances, vous me fûtes toujours rapprochés par le souvenir, vous portant toujours dans mon cœur. Parcourant la patrie de nos pères, j'éprouvais un indicible plaisir à y retrouver vos noms, et souvent vos ressemblances.

“ Dans les lieux sanctifiés par la vie et la mort des saints, dans les sanctuaires illustres par des prodiges éclatants, vous eûtes une large part à mes suffrages.

“ Parvenu dans la Ville Eternelle, prosterné aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, je n'ai pas manqué de me considérer votre député au près de sa personne sacrée, et de réclamer pour vous une *abondante* bénédiction.

“ Aussi il vous a benî avec effusion de cœur, suppliant Celui dont il tient la place de vous récompenser au centuple des sacrifices que vous vous êtes imposés pour bâtir un temple digne de la majesté divine.

“ C'est avec justice que vous exaltez parmi les nobles croisés qui se dévouent à la cause de l'Église, ceux que la patrie réclame. Son auguste chef nous en a fait le plus bel éloge en nous disant qu'ils sont remarquables par leur dévouement à sa cause, leur bon esprit et leur bonne entente et surtout pour leur religion. Au reste, je les ai vu d'assez près pour pouvoir vous dire que cet éloge est bien mérité.

“ Parvenu au lieu natal du Sauveur, parcourant les lieux qu'il a parcourus lui-même, le suivant pas à pas depuis son berceau jusqu'à son tombeau, je n'ai point perdu de vue vos dernières recommandations : “ Prenez nos vœux, nos désirs et nos cœurs ; portez-les au Dieu.” C'est sur le calvaire qu'ils ont été déposés. Puisse le Seigneur les avoir agréés.

“ Quant aux suffrages et aux prières que vous n'avez cessé d'adresser au ciel pour moi pendant l'absence, je n'ai aucun doute qu'ils ont été agréables au Seigneur ; le bonheur que j'ai éprouvé dans le voyage en est la meil-

leuro preuve. Veuillez agréer en retour l'expression de ma plus vive reconnaissance et l'assurance que tous mes efforts tendront à vous rendre ce voyage profitable comme vous y avez droit à bien des titres.

En terminant permettez-moi de vous féliciter d'avoir si bien su apprécier celui qui vous a été préposé pour pasteur pendant les jours de mon absence. L'honorable témoignage que vous lui rendez, prouve que j'étais dans le vrai, en vous disant au départ que ce monsieur possédait toutes les qualités propres à vous faire oublier votre pasteur, si votre attachement avait été moins sincère.

Son habile direction, j'en suis convaincu, n'a fait que donner de l'accroissement à l'esprit de religion qui vous distingue. De votre côté vous n'avez rien négligé, j'en ai la confiance, pour lui rendre agréable son séjour au milieu de vous. Puisse-t-il donc emporter de cette paroisse un agréable souvenir."

Ensuite Monsieur le curé, suivi de tous ses paroissiens fit son entrée à l'église pour rendre grâce à Dieu. Arrivé au chœur le Revd. Monsieur M. LeBlanc curé desservant lui remit sa cure, dans les termes suivants :

Messire Clément Loranger curé de Lanoraie,
Monsieur le Curé,

Je n'ai pas besoin de vous exprimer combien nous sommes tous heureux de vous revoir au milieu de nous après une aussi longue absence. L'empressement de vos paroissiens à courir audevant de vous, la joie qui rayonne sur toutes les figures, doivent parler à votre cœur plus éloquemment que tous les discours. Monsieur le curé, nous connaissons assez l'amour que vous portez à vos paroissiens, pour être persuadés que dans votre pèlerinage aux pieds du Souverain Pontife sur le tombeau des Sts. Apôtres, sur le sol béni qu'ont foulé les pieds du Sauveur, et qui fut arrosé du sang divin, en y versant une larme vous avez pensé à nous tous. Les différentes lettres que vous avez bien voulu nous envoyer l'attestent. Je vous en remercie en mon propre nom et au nom de tous vos paroissiens. Nous vous en conserverons toujours une vive reconnaissance.

Monsieur le Curé, si vous avez bien voulu nous accorder un souvenir dans vos prières veuillez croire que nous nous vous avons pas oublié. Tous les jours nous avons monter vers le cœur de Marie Immaculée, une humble prière pour la supplier de diriger vos pas, et d'éloigner de vous tous les dangers qui peuvent se rencontrer dans un aussi long voyage Maintenant. Monsieur le Curé, en vous remettant votre paroisse, je ne puis me défendre de vous féliciter du bon esprit religieux, de la vraie piété que vous avez su implanter dans le cœur de vos paroissiens. Dans le cours de cette année, en faisant mes faibles efforts pour remplir le vide immense qu'avait fait votre départ, j'ai pu connaître et apprécier le respect, la vénération et l'obéissance religieuse qu'ont vos paroissiens pour le prêtre et pour l'église. Je vous en félicite, vous aussi, habitants de Lanoraie, et ce respect, cette vénération, cette obéissance conservez-les toujours à votre pasteur. Car quand on respecte et qu'on aime son prêtre, on aime l'Eglise et on aime Dieu. Alors on se soumet avec bonheur aux commandements de Dieu et de l'Eglise, on accepte avec reconnaissance les avis, les conseils et les réprimandes de son pasteur comme ceux d'un père vénéré. Ainsi Dieu bénira votre paroisse, vos familles, vos petits enfants, vous serez heureux avec votre pasteur et votre pasteur sera heureux avec vous. Monsieur le Curé, quoique vous ne doutiez point de l'estime qu'ont pour vous vos paroissiens, et de la joie, du bonheur qu'ils ont de vous revoir au milieu d'eux, cependant, ils ont voulu vous le prouver en vous offrant pour votre église ces divers objets qui servent à la décoration de son autel et de son chœur. Ils y seront comme un monument de la joie qu'ils ont de vous revoir au milieu d'eux, et du respect, de la soumission qu'ils auront toujours pour leur vénéré pasteur.

Monsieur Loranger répondit en prolongeant

les pouvoirs de M. le curé desservant pendant encore un mois.

Puis eut lieu un salut solennel du Très-Saint Sacrement ou tout à été splendide et religieux.

Pour la circonstance les citoyens de Lanoraie avaient fait l'acquisition de tous les articles nécessaires à une illumination magnifique de l'église.

Le beau temple qu'ils viennent d'élever à la gloire du Seigneur était décoré avec beaucoup d'art et de goût.

Des lumières de toute couleur entremêlées de fleurs et de verdure brillaient dans tout le chœur depuis l'autel jusqu'à la voute près de laquelle scintillait un maria surmonté d'une croix lumineuse. Tous les pilastres du chœur et le tour des niches étaient garnis de lumières.

Le chant du Te Deum à été solennel et grave.

Au sortir de l'Eglise un coup de canon donna le signal du commencement d'un feu d'artifice préparé pour l'occasion.

Toutes les demeures s'illuminèrent aussitôt. Pendant près de deux heures on ne vit dans l'air que boules en feu, flammes de Bengale et feu de joie.

Le canon résonnait par intervalle marquée.

Vers dix heures du soir les gens se retirèrent chacun chez soi, content d'avoir, avec autant d'entente et si bien fêter un aussi beau retour, désirant cependant pouvoir faire encore plus, afin de pouvoir être moins éloignés d'égaliser le mérite.

Ce jour que viennent de couler les habitants de Lanoraie en est un dont ils garderont le souvenir.

On pense que Nos Seigneurs l'Archevêque de Québec, et les Evêques de St. Hyacinthe, de St. Boniface, d'Anthonon partiront pour Rome le 15 octobre.

On écrit de St. Jacques à la *Gazette de Joliette* :

L'arrivée de Mgr. Taché en cette paroisse, dimanche dernier, a été une véritable ovation.

A environ 3 milles de l'église, la compagnie volontaire, en uniforme, s'était rendue, à cheval, au devant de Sa Grandeur, pour lui faire escorte. Un grand nombre d'autres citoyens s'étaient aussi rendus à sa rencontre, et quand Mgr. arriva au village, il était suivi par une longue procession. Au village aussi se pressait une foule pieuse, désirant témoigner à ce vénérable missionnaire l'intérêt que les catholiques prennent à l'œuvre des missions. Mgr. Taché prêcha aux vêpres. Puis il prit la route de l'Assomption, devant arrêter chez la mère du Révd. Geo. Dugas, prêtre missionnaire du diocèse de St. Boniface.

L'Evêque McFarland, d'Hartford (Connecticut) s'est embarqué par le *Cuba*, pour se rendre à Rome, où il va assister au concile œcuménique. Il est chargé par les catholiques de son diocèse de remettre au Saint-Père un cadeau de \$10,000, en outre duquel il a reçu \$5,000 pour défrayer ses dépenses personnelles. Mgr. McFarland est accompagné du Rév. Matthew Hart, de New Haven.

Mardi, à Vincennes Junction (Missouri), le Rév. Père Murphy, prêtre catholique très connu dans le pays, s'est tué en voulant descendre d'un train chemin de fer encore en marche.

La paroisse de St. Antoine a donné un exemple contagieux pour le bien. On se rappelle, elle a fourni un joli cadeau à Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, afin de défrayer les dépenses d'un voyage à Rome, pour le prochain concile Œcuménique.

Les habitants de Belœil, appréciant au milieu d'eux, la présence du premier pasteur du Diocèse, et heureux de lui donner une preuve de leur dévouement et de leur affection toute filiale, ont fourni à leur tour la magnifique somme de \$400, dans le même but. Ils ont

exprimé en même temps l'idée qu'ils eussent été joyeux d'offrir davantage, afin de mettre Sa Grandeur en demeure de faire au Pape, une plus généreuse part des biens que le ciel a mis entre leurs mains.

Qu'ils soient bénis, pour leur attachement à l'Eglise. Leur exemple ne peut tarder d'être suivi avec ardeur par les autres paroisses si catholiques et si empressées de se jeter aux pieds du Pontife-Roi, dans la personne de son illustre et bien-aimé Evêque.—*Courrier de St. Hyacinthe*,

Un rapport officiel vient d'être publié sur les établissements hospitaliers de France. Nous y trouvons le tableau suivant des diverses congrégations desservant le plus grand nombre d'hôpitaux :

Etablissements.	
Les sœurs de Saint-Vincent de Paul.....	216
— de la Charité de Nevers.....	109
Les filles de la Sagesse (Saint-Laurent-sur-Sèvres, Vendée).....	58
Les sœurs de Saint-Charles (Nancy).....	56
Les sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge (Tours).....	38
— de Saint-Paul (Chartres).....	34
— de la Charité de Strasbourg.....	30
— de la Charité d'Evron.....	30
— du Saint-Sacrement (Romans).....	30
— de Saint-Thomas de Villeneuve (Paris).....	28
— de Saint-Charles (Lyon).....	25
— de la Charité de Bourges.....	25
— Trinitaires (Valence).....	25
— de l'Enfant-Jésus (Lille).....	24
— de Saint-Thomas de Villeneuve (Aix).....	22
— de Saint-Joseph (les Vans).....	20

Le rapport remarque ensuite que ces diverses congrégations ont des maisons mères, c'est à dire qu'elles forment chacune une grande famille, ayant son esprit propre, sa vie particulière et ses forces multipliées par le nombre de ses membres ; le rapport trouve que ces congrégations sont puissantes, énergiques, et il remarque qu'il y a aussi, pour desservir les hôpitaux, des communautés isolées, s'administrant elles-mêmes, sans relations ni dépendance, et formant chacune un tout.

Notes Locales

DISPARU.—Joseph Simmons âgé de treize ans est disparu de la résidence de sa mère, rue des Sœurs, depuis mardi matin. Il portait un habit gris, des pantalons et un chapeau noirs.

CHEMINÉES DÉFECTUEUSES.—Le sous-connetable Goulet rapporte que les cheminées des maisons Nos. 120, 140, 148, 150, 191 et 195 rue Craig, sont dans un état très-dangereux et recommande leur démolition.

BLÉ GÉANT.—M. Evans, notre agronome renommé, vient de nous faire parvenir une poignée de blé de la Mer-Noire, dont les tiges mesurent 5 pieds de hauteur. L'épis est superbe et bien rempli.

MÉPRISE.—Avant hier soir, un étranger revenant d'une promenade à travers les rues et peut être aussi les restaurants, prit la station de police pour l'Hotel Jacques-Cartier. L'un des gardiens lui ayant demandé ce qu'il désirait, car il était déjà rendu au second étage ; je cherche ma chambre No 8, dit-il, et je ne puis la trouver ; ce voyant le connétable l'introduisit dans l'une des chambres où il le pria de s'installer de son mieux. Ce matin notre homme reconnut son erreur et fut renvoyé.

ÉCHAPPÉS.—Les échappés de prison Meloche, Groulx et Pepin, sont en ce moment à Whitehall, dans l'Etat de New-York.

VOLEURS.—Samedi soir, vers minuit, des voleurs enfoncèrent la porte du bureau de change de MM. Prentice et McDougall, sur la rue St. François-Xavier. Heureusement qu'ils ne purent rien enlever et s'en retournèrent aussi pauvres qu'auparavant.

SYNDICS OFFICIELS.—La Chambre de Commerce vient de nommer quatre nouveaux syndics officiels, ce sont MM. D. J. Craig, Jas. Tyre, Wm. Lindsay et L. J. Lajoie.

ACCIDENT—Samedi midi un cheval attelé sur une charette prit le mors au dent en descendant la rue St. Laurent. Son conducteur, un jeune homme, qui marchait à côté de la voiture ne voulant pas lâcher prise fut entraîné jusqu'au coin de la rue Vitée où la voiture fut renversée sur lui sans cependant lui faire trop de mal. Le cheval fut arrêté un peu plus loin.

CHASSEURS-CANADIENS.—Le corps de musique de ce bataillon vient de recevoir un magnifique set d'instruments en cuivre, en tout 28. Cette acquisition qui a dû être assez coûteuse, fait grand honneur aux officiers de ce beau corps.

NOYÉ.—Dimanche matin un jeune garçon de 15 ans du nom de Antoine Vézina s'est noyé près du quai Molson, pendant qu'il faisait baigner son chien. Le pauvre animal voyant son maître périr nagea à son secours et le saisissant par ses habits, il fit tous ses efforts pour le soutenir à la surface, mais les forces lui manquèrent et il dut lâcher prise.

INCENDIE.—Lundi, vers 2 heures p. m., le feu se déclara dans l'étage supérieure de la manufacture de Mullarky du Macready sur la rue Ste. Hélène. La brigadière et feu accourut et fut bientôt maîtresse des flammes, mais pas assez tôt vu la hauteur de l'incendie pour empêcher le toit d'être complètement brûlé.

NOUVEL AN.—La nouvelle année pour les Juifs se trouvait lundi, et a été célébrée solennellement dans toutes les synagogues.

TÉLÉGRAPHE.—La Compagnie Télégraphique de Montréal a ouvert un bureau à Melocheville au pied du Canal Beauharnois. Tarif, 25 centins et 1.

DISPENSARE.—Il a été donné 140 prescriptions dans la seule semaine finissant samedi dernier le 4 septembre.

COUR DE POLICE du 4 courant.—Patrick Higgins, sourd-muet, larcin, point de preuves suffisantes, libéré.

John McDonald, assaut et batterie, \$3 et les frais ou 15 jours de prison commune aux travaux forcés.

John O'Neil, assaut et batterie, cause déboutée.

Pierre Larivière, assaut et batterie, 6s et les frais ou 15 jours de prison.

Thos. Laird, assaut et batterie, 50c et les frais ou 8 jours de prison.

Adolphe Lapierre, assaut et batterie, cause déboutée avec dépens.

COUR DE POLICE du 6 courant.—Camille Lippé, vente de liqueur sans licence, remis à aujourd'hui.

James E. Taylor arrêté par télégraphe de Sweetsburgh, warrant endossé, envoyé à Sweetsburgh.

Jerome Valin, vol de pommes à M. Devins 10s. de dommage, et à défaut de paiement, 3 semaines de prison commune aux travaux forcés.

Chs. Labbé, Xavier Daire, larcin.

COUR DE POLICE, 7 courant.—Camille Lippé, vente de liqueurs sans licence, jugement le 10.

Peter McCulloch, vente de liqueurs sans licence, cause déboutée.

John Brodeur, ivre, libéré.

RÉCLAMATIONS DE L'ALABAMA.—On nous informe que celui qui poursuit avec le plus de persévérance et de ténacité les réclamations qu'il a dans cette affaire contre le gouvernement Britannique, c'est le Dr. J. C. Ayer et Cie., de Lowell, Mass., le fabricant de médecines. Ils ne consentiront jamais à aucun compromis jusqu'à ce que toutes leurs médecines qui ont été détruites par le pirate Britannique leur aient été payées en or jusqu'au dernier cent. Ils sont encore enhardis par le fait que toutes leurs marchandises qui ont été détruites en Chine par les anglais leur ont été payées en plein, et celles-ci devront l'être aussi. Cependant ils proposent le compromis suivant : « Donnez-nous le Canada, et nous nous considérerons quittes ; car alors nous pourrions y exporter nos remèdes sans payer de droits. »

Nouvelles de l'Intérieur.

MGR. LANGEVIN.—A la dernière assemblée des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale-Laval, tenue au Vieux-Château, samedi, le 28 d'août, il a été proposé par M. J. B. Cloutier, et résolu :

« Que les membres de cette Association désirent exprimer à l'Hon. P. J. O. Chauveau leur plus vive reconnaissance pour avoir fait nommer membre du Conseil de l'Instruction Publique Sa Grandeur Mgr. Jean Langevin, Evêque de St. Germain de Rimouski

« Que Sa Grandeur Mgr. Jean Langevin, ancien Principal de l'École Normale-Laval, par son zèle incessant pour l'éducation, par les nombreux services et les conseils paternels que lui doit cette Association, s'est assuré la confiance et la gratitude du corps enseignant ;

« Que Sa Grandeur daigne accepter les félicitations les plus sincères pour sa nomination au poste honorable auquel Elle vient d'être appelée, et qu'en continuant à promouvoir, au Conseil de l'Instruction Publique, les intérêts de l'Education en général, Elle daigne s'y occuper particulièrement de l'amélioration du sort des Instituteurs, de la Caisse d'Economie, du choix des livres pour l'usage des écoles communes. »

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.—La rentrée des élèves du Collège de l'Assomption, annoncée pour le 7 courant, est remise au 13 courant, aussi la réouverture du cours d'agriculture, ces travaux de construction, entrepris dans le cours de l'été, exigeant ce léger délai.

COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE.—La Compagnie de Télégraphe de Montréal a ouvert un nouveau bureau à Buckingham, P. O. Tarif, 25 et 1 centins.

Elle a aussi aussi ouvert un autre bureau à Moncton, P. O. Tarif, 50 centins et 2 centins.

TABAC.—M. Amédée Marsan, professeur d'agriculture au Collège de l'Assomption, nous a fait parvenir quelques échantillons de tabac cultivés par M. le Dr. Viger, de l'Assomption. Ces feuilles mesurent 41 pouces de longueur et 20 de largeur.

NOYÉ.—La rumeur dont nous avons parlé samedi, à propos des deux frères Gagnon, se trouve malheureusement en partie fondée. Voici quelques détails que nous empruntons au *Mercury*. Vers 8 heures, jeudi matin, Pierre et Célestin Gagnon, tous deux employés aux moulins de Montmorency, partirent dans une chaloupe pour venir chercher, à Québec, quelques barres de fer chez MM. Chimbic et Beaudet. Ils firent la traversée sans encombre, et après avoir acheté le fer qu'il leur fallait, ils repartirent à 10 heures et demie de la matinée. En partant, ils ne déployèrent qu'une seule voile, mais à l'endroit appelé Batture au Sable, ils eurent l'imprudence de déployer toutes les voiles, et quelques minutes après, le vent faisait chavirer l'embarcation. Pierre Gagnon qui est un excellent nageur s'éloigna quelque peu de la chaloupe et revint ensuite quel peu de secours à son compagnon, mais le vent l'empêcha de s'approcher assez près pour le saisir.

Il vit Célestin Gagnon revenir trois fois à la surface de l'eau et la dernière fois il le vit essayer inutilement de saisir la quille de la chaloupe. Alors, Pierre Gagnon, saisit deux rames qui passèrent près de lui et après les avoir assujettis sous ses bras, il se laissa aller au gré du courant. Il fit ainsi 5 ou 6 milles et un batelier le sauva. Il était alors presque épuisé. Le corps de Célestin Gagnon fut retrouvé le même jour et ramené à Montmorency où une enquête a eu lieu. Gagnon laisse une jeune femme qui a éprouvé une émotion si forte à la nouvelle de la mort de son mari, qu'elle est devenue folle.—*Journal de Québec*.

LE SAGUENAY.—Le vapeur *Magnet* est parti hier pour faire son dernier voyage au Saguenay. A son retour il ira immédiatement faire le service sur les lacs. L'*Union* voyagera encore pendant quelque temps entre Québec et le Saguenay.—*Événement*.

ENGAGEMENT.—Ce matin le chef de la police riveraine, M. Russels, a engagé cinquante hommes de police qui seront probablement employés le reste de la saison.—*idem*.

NOUVELLE INVENTION.—Le Dr. Hubert LaRue est l'inventeur d'une machine patentée pour le lavage de l'oxyde magnétique. Cette invention rencontre beaucoup de succès aux Etats-Unis, et l'on dit le savant professeur en train de réaliser une fortune qui lui permettra de satisfaire ses goûts pour les améliorations agricoles dont il parle avec tant d'élégance et de savoir dans les derniers numéros de l'*Événement*.—*Le Constitutionnel*.

LES FRANÇAIS DE L'ÎLE DU PRINCE EDOUARD.—Au banquet de Charlottown, l'hon. B. Davies s'est levé vers la fin, pour expliquer aux hôtes, la manière dont les premiers colons français avaient été traités, après la cession de l'Île à la couronne anglaise. Il a dit qu'ils avaient été bien injustement traités, que leur droits avaient été voilés, etc., etc. Il a terminé en disant que son but, en faisant ses remarques, était de faire connaître ces abus à ceux qui pourraient avoir le pouvoir d'accomplir quelque mesure de restitution en faveur des descendants, résidant dans l'Île, de ceux de ces colons français dont les droits furent si injustement violés au temps qu'il avait indiqué.

Nous sommes heureux de voir cette bonne intention chez M. Davies ; elle ne peut certainement pas nuire aux français d'Egmont Bay, de Fifteen Point, etc., dont les ancêtres se firent arracher leurs terres à Summerside, Malbèque, Ste. Hélène, et autres localités. Nous avons dernièrement rencontré un respectable cultivateur d'Egmont Bay, qui nous a raconté les premiers épisodes de cette localité, dont le père était venu le premier, en compagnie de trois amis, s'établir à la Roche, après s'être fait enlever une magnifique terre presque entièrement défrichée. Malbèque et Ste. Hélène, étaient autrefois des paroisses entièrement acadiennes françaises ; mais les premiers colons furent obligés de céder leur place aux anglais qui les chassèrent l'épée à la main. La mesure de redressement suggérée par M. Davies, n'est donc qu'un acte de la plus simple justice, et nous espérons que la suggestion n'en restera pas là.—*Le Moniteur Acadien*.

CHEMIN GOSFORD.—Les travaux de nivellement sur le chemin Gosford, depuis la rivière Jacques-Cartier, en se dirigeant vers Lorette, se poursuivent rapidement grâce à la bonne condition du sol. A Lorette les travaux qui avaient été suspendus pendant quelques jours ont recommencé hier matin. On dit que la compagnie n'éprouve aucune difficulté à obtenir le droit de passage, les propriétaires se montrant toujours disposés à accepter ses conditions.—*Journal de Québec*.

LABRADOR.—Le *Newfoundler* dit que les nouvelles favorables de la pêche au Labrador sont confirmées. La pêche est excellente sur toute la côte.

GÉNÉROSITÉ.—La compagnie du Grand-Tronc a bien voulu transporter gratuitement, de la Chaudière à Arthabaska, un char chargé de bois pour la construction du couvent de Saint-Christophe.—*Union des Cantons de l'Est*.

MEURTRE.—On nous apprend qu'un nommé Louis Phénix de St. Dominique, a le 3 courant coupé le cou à un enfant de deux mois qui était dans un berceau, dans le 9e rang. On croit que c'est sous l'effet d'une attaque d'aliénation mentale que Phénix a agi. Il a été de suite arrêté, et M. le coroner Blanchard a été appelé pour tenir une enquête.—*Courrier de St. Hyacinthe*.

N. B.—Nous apprenons que Phénix s'est ensuite pendu dans sa prison.

ACCIDENT.—Nous apprenons que M. James Ainslie, fils de M. John Ainslie, de ce township passait sur le pont de St. Césaire l'autre jour, avec une charge de bois, le pont s'affaissa et il fut précipité dans la rivière avec ses chevaux et sa voiture. Dans la chute un de ses chevaux fut tué et sa voiture mise en pièces, et lui-même reçut de telles blessures qu'on désespérait de le sauver.

Il est cependant un peu mieux.—*Messenger Canadien*.

TÉLÉGRAPHE—La compagnie télégraphique de Montréal a ouvert un bureau à Thurso, Province de Québec. Tarif 25 centins et un centin par mot additionnel.

ANNEXION.—On fait courir le bruit qu'une assemblée monstre doit avoir lieu prochainement en cette ville. On y discutera, paraît-il la question de l'annexion aux Etats-Unis.—*Journal de Québec.*

FATAISIE MILITAIRE.—Ce matin un soldat passait dans les rues de notre ville en décrivant en sa qualité d'artilleur, force paraboles. Tout à coup il se sent pris d'une étrange manie, comptant à haute voix : une..., deux..., trois... il piquait une tête dans les chassis. Après avoir exécuté cette nouvelle espèce de charge à trois temps, il s'est vu empoigné par un homme de police, qui a jugé à propos de mettre fin à ses exploits. Inutile d'ajouter que ce fils de Mars avait rencontré son cousin Bacchus.—*Idem.*

LE FILS DU DR. WILLAN.—A propos des régates qui ont fait tant de bruit en Angleterre, ces derniers jours, l'*Evénement* avait dit qu'un des jeunes marins d'Oxford est le fils du Dr. Willan, célèbre médecin de Penzance, en Angleterre, et le cousin de M. J. H. Willan, avocat, de cette ville, qui a écrit récemment une série d'articles dans le *Mercury*, sur la question de l'indépendance du Canada.

Le *Mercury* d'hier ajoute que le Dr. Willan, dont il est fait mention dans l'*Evénement*, est le frère cadet du père de l'avocat de cette ville, qui a été avocat du Temple, et en Canada greffier en loi et traducteur de la Chambre d'Assemblée, et subséquemment greffier de la Couronne et qui, comme son fils aîné, faisait partie du personnel du *Mercury*, et prétait, dans les colonnes de ce journal, la destruction des documents publics, dans une série de lettres contre la translation du gouvernement provincial de Québec à Montréal. Il épousa une femme canadienne, née aux Trois-Rivières, fille d'un officier Français, que la révolution de 1792, avait forcé à fuir. Comme son père, son grand-père et son oncle, il fit partie du Conseil législatif du Bas-Canada.—*Idem.*

PREPARATION DU SAUMON.—Un spéculateur vient de fonder à Bathurst, dans la Nouvelle-Ecosse, un établissement à glacer les saumons. Au sortir de l'eau, et sans préparation préalable, ces poissons sont placés dans des appareils congelateurs, où ils deviennent instantanément raides comme un morceau de bois. Il paraît que le saumon ainsi glacé peut se conserver indéfiniment. L'établissement de Bathurst peut contenir 12,000 poissons pesant en moyenne 15 livres chacun. Le prix du saumon s'élevant en hiver jusqu'à 50 cents la livre, on voit que cette spéculation promet de rapporter un bénéfice considérable.—*Canadien.*

LA GRÈVE.—Vingt-sept mandats d'arrestation ont été lancés contre les principaux meneurs de la société des charpentiers de navires.

La police riveraine a reçu pour exécuter ces arrestations un renfort de seize hommes venus de Montréal.—*Evénement.*

DISPARU.—Un jeune homme, âgé de vingt-et-un ans du nom de Alexis Chartier, fils de M. Alexis Chartier, du rang du Grand Côteau, paroisse de Chambly, est disparu depuis le mois de juin 1868, et ses parents n'ont pu en obtenir aucune nouvelle. Il était, depuis un an, sujet à des accès assez fréquents d'aliénation mentale, et il s'était déjà absenté pour six semaines à la fois, revenant toujours au logis. Cette dernière absence prolongée a jeté ses parents dans la plus grande inquiétude et ils prient immédiatement les personnes qui auraient pu le voir de leur en donner des nouvelles.

Son signalement est comme suit : hauteur, environ cinq pieds six pouces, robuste taille, cheveux et yeux très-noirs, face large. Ses parents croient qu'il a pris la route des Etats-Unis.

Tous les journaux sont priés de reproduire. Les personnes ayant eu connaissance de cette personne, pourront transmettre leur information au bureau du *Franco-Canadien*.

Cour des Sessions de Quartier

Présent : — L'HON. JUGE CHARLES COURSOLO.

Montréal, 1er septembre 1869.

Le grand jury est assermenté.

Le Juge lit la charge aux grands jurés, qui se retirent ensuite dans leur chambre pour délibérer.

Et la Cour s'ajourne jusqu'à 3 heures p.m.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Même présidence.

Les grands jurés rapportent les accusations suivantes comme bien fondées : Alexandre Minville, larcin ; William Larkin, larcin ; Alexis Villandry, obtention d'argent sous de faux prétextes ; Lewis Green, obtention d'effets sous de faux prétextes ; Patrick Scatley, obtention d'effets sous de faux prétextes ; Céline Renaud, larcin ; Julie Rouleau, larcin ; Clément Racette, Lewis Webb et Joseph Bertrand, larcin.

Angèle Bergeron, Jean Taillefer et Michel St Louis, pour riot.

Joseph Giroux, larcin,

Les prisonniers sont ensuite traduits à la barre.

Louis Minville plaide coupable.

William Larkin, plaide non coupable le procès est fixé à demain.

Alexis Villandry, plaide non coupable le procès est fixé à demain.

Julie Rouleau plaide coupable.

Edouard Larocque, Joseph Ferland plaident coupables.

Clément Rauth, Lewis Walsh, Joseph Bertrand sont traduits à la barre ; Rauth et Welsh plaident coupables, Bertrand plaide non coupable ; le procès est fixé à demain. M. Roy comparait pour l'accusé Bertrand.

Lewis Green plaide non coupable sur 4 accusations, le procès est fixé à demain.

Patrick Sealby, plaide coupable à une accusation et non coupable à une autre.

Pierre Rauth plaide non coupable, le procès est fixé à demain.

Joseph Giroux plaide non-coupable. Procès fixé à demain.

Jean Taillefer, Michel St. Louis et Angèle Bergeron plaident non-coupables. Procès fixé à demain. MM. Champagne et Charles Ouimet représentent les accusés.

Céline Renaud plaide non-coupable à deux accusations pour larcin. Procès fixé à demain. M. Roy représente l'accusée.

Et la Cour s'ajourne.

Montréal, 3 Septembre 1869.

Napoléon Roch est traduit à la barre sous l'accusation d'avoir volé une somme d'argent de la personne d'un nommé Mathew Lyons.

Verdict : Non-coupable.

Michel St. Louis, Angèle Bergeron et Jean Taillefer subissent leur procès.

L'accusation portait que les défendeurs avaient, le 16 août dernier, dans la paroisse de Ste. Dorothée, dans le comté de Laval, troublé la paix publique, en faisant une émeute et en assaillant et injuriant un nommé Léon Lachaine.

M. Joseph Doutre, C. R., conduisait la poursuite privée.

MM. Champagne et Charles Ouimet, représentaient les accusés.

Verdict : Non-coupable.

Et la Cour s'ajourne.

Lundi, 6 septembre 1869.

Sur motion de M. Shiller, Député-Greffier de la Paix, la Cour prononce les sentences suivantes, savoir :

Alexis Villandry, détournement d'argent, trois mois à la prison commune aux travaux forcés.

Patrick Scally, obtention d'effets sous de faux prétextes, trois mois à la prison commune aux travaux forcés.

Mary Trant, larcin, trois mois à la prison commune aux travaux forcés.

Joseph Ferland, vol d'argent, trois mois à la prison commune aux travaux forcés.

Pierre Racette, recel d'argent volé, six mois à la prison commune aux travaux forcés.

Clément Racette, vol d'argent, cinq ans à la prison de réforme à St. Vincent de Paul.

Lewis Welsh, vol d'argent, cinq ans à la prison de réforme à St. Vincent de Paul.

Julie Rouleau, larcin, deux ans au pénitencier à Kingston.

William Larkin, larcin, deux ans au pénitencier à Kingston.

Alexandre Mainville, larcin, deux ans au pénitencier à Kingston.

Edouard Larocque, vol d'argent, deux ans au pénitencier à Kingston.

Joseph Giroux, vol de la personne, neuf mois à la prison commune aux travaux forcés.

Lewis Green, obtention d'effets sous de faux prétextes, trois ans au pénitencier à Kingston.

Une Tragédie à l'Hippodrome.

Le spectacle de l'Hippodrome à Paris a été attristé par une scène des plus cruelles.

Le dompteur Lucas venait d'entrer dans la cage aux lions pour y faire ses exercices habituels. A peine avait-il fermé la seconde porte de la cage, que la lionne, qui se tenait accroupie dans un des coins, pousse un rugissement, se lève soudain et se précipite furibonde sur le dompteur, qu'elle fait rouler sur le plancher.

Lucas veut se débattre, mais la lionne lui pose ses deux pattes de devant sur l'épaule, lui enfonce ses dents dans le cou, puis le traîne à l'extrémité de la cage où se tenaient les quatre lions.

Lucas fait un effort vigoureux ; il se dégage des étreintes de la lionne et essaie de se relever, mais alors celle-ci et les quatre lions comme pris d'une fureur subite, se ruent avec impétuosité sur le dompteur, qui tombe en poussant un cri de désespoir et disparaît sous l'amoncellement des cinq bêtes féroces.

On peut se faire une idée du désordre qui se produisit tout aussitôt dans les rangs des spectateurs : des femmes s'évanoissent ; d'autres, échevelées, parcourent les gradins en cherchant une issue ; les hommes, pour la plupart, sont descendus dans l'arène et entourent la cage, on demande un fusil, ou plutôt une arme quelconque ; on crie à Lucas de se débattre, de ne pas perdre courage ; quelques-uns, perdant la tête, parlent de se précipiter dans la cage pour arracher le malheureux à une mort inévitable.

Et, pendant ce temps, Lucas, dont les forces allaient s'affaiblissant, tentait de se relever ; mais il était littéralement écrasé sous la masse formidable des cinq lions, dont l'acharnement ne faisait que croître ; on entend comme une sorte de râle ; de larges taches de sang rougissent déjà le plancher ; quelques minutes encore de perdues, et le drame touche à son funeste dénouement.

—Place ! place ! crie-t-on tout à coup. Quelqu'un perce en courant les rangs serrés de la foule, arrive à la cage, en ouvre la porte et y entre résolument, une carabine à la main : c'est l'écuyer de Lucas, le nommé Pépé, qui, n'écoulant que son dévouement et informé du péril que court son maître, s'est élancé pour le sauver, sans réfléchir au danger qui le menace lui-même.

Distracts par le bruit que fait la porte de la cage en se refermant et par l'apparition de l'écuyer, les lions laissent un instant de répit à Lucas, qui en profite tout aussitôt pour faire un suprême effort et se relever ; et pendant que, plein d'intrépidité, Pépé s'avance vers les lions en les bravant en quelque sorte du regard et en les étourdissant par les détonations de sa carabine, le malheureux Lucas se traîne vers la porte de la cage. Au moment où il va l'ouvrir, un des lions court sur lui, comme furieux de voir sa proie lui échapper ; mais Pépé se jette à sa rencontre et lui assène sur la tête un coup si violent avec la crosse de sa carabine, qu'il le force à reculer. Pendant ce temps Lucas avait pu ouvrir la porte de la cage et descendre dans l'arène. Voyant son maître hors de danger, l'écuyer, contre qui se tournait la fureur des lions, sort précipitamment.

Il n'était que temps ; la bouche sanguinolente, la crinière hérissée, les bêtes féroces se précipitaient sur les barreaux de la cage, les mordant et les ébranlant avec des rugissements prolongés : c'était un spectacle effrayant.

A peine descendu dans l'arène, toutes les mains se sont tendues vers Lucas ; il a fait quatre ou cinq pas, puis chancelant, est tombé inanimé dans les bras d'un spectateur.

On a pu juger alors quelle lutte il avait eu à soutenir : le cou était comme déchiqueté, et tout le côté droit de son corps, depuis l'épaule jusqu'au genou, n'était qu'une plaie ; de son costume en satin il ne restait plus un lambeau.

Il a été transporté tout aussitôt dans le cabinet de M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, où les premiers soins lui ont été donnés ; et, au bout d'un quart d'heure, le régisseur est venu annoncer au public qui attendait plein d'angoisse, que l'état de M. Lucas, bien que grave, ne présentait rien d'alarmant.

La foule s'est retirée peu à peu, profondément impressionnée par le spectacle effrayant auquel elle venait d'assister, et dont les suites auraient pu être encore plus douloureuses sans le dévouement et le courage de Pépé.—France.

Une difficulté réglée à la Rivière Rouge.

Quoique bien disposés en général pour les blancs établis au milieu d'eux, les Indiens de la Rivière Rouge commencent à voir d'un assez mauvais œil l'émigration croissante qui se dirige de leur côté et menace de leur enlever bientôt la plus belle partie de leur territoire. Cet esprit d'opposition s'est même manifesté d'une manière assez vive à l'occasion de l'arrivée, durant l'été, d'un certain nombre d'émigrants Canadiens au Portage la Prairie. Quelques uns d'entre eux ayant manifesté l'intention de s'établir à un poste voisin du Portage, à l'Anse au Rat, où les terrains sont d'une fertilité très grande, les Indiens s'y opposèrent, sur le principe que le Gouvernement n'avait encore fait aucun arrangement avec eux.

Cependant grâce à l'intervention du Gouverneur McTavish, les Sauvages furent bientôt apaisés. Voici l'arrangement provisoire conclu entre les Indiens et les agents du Gouverneur :

« Nous, les Indiens soussignés du Portage la Prairie, conformément à la demande du Gouverneur McTavish, convenons de permettre aux Canadiens qui auraient l'intention de s'établir ici, de prendre des terres à l'Anse au Rat, et sur tout l'espace convenable depuis le portage jusqu'au Lac Manitobah.

Nous nous opposons fortement à l'établissement à l'Anse au Rat des anciens colons, c'est à-dire de ceux qui sont ici depuis plusieurs années. Les colons de l'Anse au Rat ou plus bas ne devront aucunement obstruer la Grande Route connue sous le nom de Route de l'Anse au Pin. Nous donnons le terrain susdit pour trois ans, espérant qu'avant l'expiration de ce terme, l'on fera de nouveaux arrangements pour la cession de nos terres. Nous convenons de plus d'accorder aux colons qui s'établiront à l'Anse au Rat la liberté de s'avancer jusqu'à trois milles dans l'intérieur du côté de la montagne pour y prendre leur bois de charpente et de chauffage.

Signé.

	Sa
Jeutupating,	X
	marqué.
	Sa
Kachursh,	X
	marqué.
	Sa
Shoushrd,	X
	marqué.
	Sa
Manassour,	X
	marqué.

Et autres.

Témoin,

Jas. McKay,
Andrew McDonald,
Geo. Davis.

Portage la Prairie, Jin, 14 1869.

L'Eglise et l'Etat.

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal des Débats* :

L'Evêque de Jaën aurait répondu à la circulaire du ministre des cultes, qu'il ne reconnaissait pas au gouvernement le droit de l'obliger à écrire une lettre pastorale. Ce fait fournit un argument de plus en faveur de la séparation du spirituel et du temporel.

Le gouvernement espagnol a sans contredit le droit de demander aux Evêques leur concours pour ramener dans le devoir les prêtres qui appuient l'insurrection ; il a ce droit du moment où le catholicisme est la religion de l'Etat puisque sous un tel régime les membres du clergé sont considérés comme des fonctionnaires publics ; mais, d'un autre côté, un Evêque est toujours fondé à prétendre qu'il s'agit de l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'en tout ce qui concerne cet exercice il n'a d'autres inspirations à suivre que celles de sa conscience. Comment résoudre cette difficulté ? Par une séparation qui rende à chacun sa liberté. C'est la seule solution possible.

Il y a alliance et union entre l'Eglise et l'Etat, et il est vrai, dans ce cas surtout, que l'union fait la force, lorsqu'elle est observée avec sincérité, chacun des alliés respectant les droits de l'autre et ne lui demandant pas plus qu'il ne doit, comme il convient entre honnêtes gens. Mais le *Journal des Débats* entend que l'union fasse la servitude.

D'après cette doctrine, tout ce qui est uni à l'Etat, doit en conscience à l'Etat, non-seulement le service spécial, mais le service politique ; non-seulement le service politique, mais le service d'agent direct et de bonne volonté pour toutes les besognes dites politiques dont l'Etat peut croire qu'il a besoin. Dès lors, il n'y a plus dans l'organisation sociale, sous divers noms, que des préfets et commissaires de police.

Ce que le *Journal des Debats* veut que l'on puisse exiger des Evêques, pourquoi ne l'exigerait-on pas aussi des présidents de Consistoire et des grands rabbins, à l'égard des ministres inférieurs qu'ils président ? Car ils sont aussi les chefs de religions unies à l'Etat, étant reconnues et recevant un traitement qui n'est pas une indemnité. A plus forte raison pourrait-on l'exiger des présidents de cour impériale à l'égard des gens de justice ; des recteurs d'académie à l'égard des gens de collège, etc., etc. De proche en proche, le devoir de suivre les idées, de servir les passions et les caprices de l'Etat incomberait à quiconque tient quelque chose de l'Etat ; et M. le directeur de l'Opéra, qui reçoit une subvention, devrait surveiller, diriger et dénoncer les sentiments politiques du corps de ballet.

Mais comme l'exemple de l'Espagne actuelle est bien choisi pour acclimater cette thèse d'universelle servitude ! Quelques traitres, encore plus dénués, s'il est possible, de talent que de vertu, conspirent et s'emparent d'un malheureux pays. Les voilà devenus l'Etat. Ils pillent, ils écrasent, ils proscrivent, ils tuent, et ce sont de tels pleutres que l'énormité de leurs forfaits ne les préserve pas du ridicule. Gonflés de larcins et fardés de sang, les pieds sur le cadavre de leur patrie et la main dans ses trésors, ils ont encore l'air de matassins qui jouent une farce. Mais ils sont l'Etat, et le *Journal des Débats* professe qu'ils ont droit sur l'enseignement, sinon sur la conscience des Evêques, et qu'ils peuvent dicter des lettres pastorales ? Les Evêques doivent imposer la théologie de ces faquins sanguinaires, fléau de leur infortuné pays, dégoût et risée du monde.

Quelle rage d'asservir la conscience humaine, et comme il faut qu'on haïsse l'Eglise au *Journal des Débats*, pour que ces gens de lettres, tous plus ou moins prêcheurs de liberté, prennent la responsabilité d'une doctrine si folle et si basse !

Quant au fond, le *Journal des Débats* ne peut pas ignorer que les Evêques ne sont nullement des fonctionnaires publics, pas plus en Espagne qu'en France et ailleurs. Ils ne remplissent pas des fonctions dans le sens ordi-

naire de ce mot, ils exercent de droit divin et de droit public chrétien un sacerdoce que l'Etat ne leur a pas conféré et ne peut pas leur retirer. Leur fonction est de distribuer des sacrements que rien ne remplace, et des enseignements que rien ne fait varier ; ils les distribuent à tout homme, sans distinction de condition sociale, et encore moins d'opinion. La force qui les empêche d'accomplir leur ministère est le plus grand attentat que la tyrannie puisse commettre contre Dieu et contre le genre humain.

Les Evêques ne reconnaissent point cette force et méprisent ses commandements. Ils lui répondent : Malheur à moi si je n'évangélise ! Et le malheur serait plus grand encore de corrompre l'Evangile.

A ceux qui veulent étouffer ou frauder l'Evangile, les Evêques livrent leurs biens, leur liberté ; s'il le faut, leur vie. Mais en continuant d'obéir aux lois justes, ils se réservent le droit imprescriptible d'enfreindre les lois de l'iniquité.

Ils sont aussi Evêques pour dire que le bien est le bien et que le mal est le mal. La tyrannie qui a entrepris de les contraindre à dire que le mal est le bien, n'a jamais gagné que de leur faire confesser plus haut la justice. Ces gardiens du vrai, ces pères du peuple chrétien ne seront pas séduits. Ils confesseront la justice dans l'exil, dans les injures, dans les prisons ; ils la confesseront sous ce glaive des lois, dont leurs ennemis savent faire une arme d'assassins, et la justice triomphera par leur confession et par leur martyre.

LOUIS VEUILLOT.

Réponses de la Pénitencerie sur le Jubilé.

Voici les réponses de la S. Pénitencerie à quelques demandes sur le Jubilé :

Occasione Inbilaei indicti die 11 Aprilis 1869, dubia quæ sequuntur S. Poenitentiarie fuerunt proposita :

Si, dans les pouvoirs du Jubilé, il y a aussi celui d'absoudre de l'hérésie ?

R. Affirmative, abjuratis prius, et retractatis erroribus, prout de jure.

Si, pendant le Jubilé, celui qui a déjà été dans les cas d'être absous de censures et cas réservés et qui y retombe de nouveau peut être absous pour la seconde fois en réitérant les œuvres imposées ?

Negative.

Si celui qui a gagné déjà une fois d'Indulgence du Jubilé peut la gagner de nouveau en réitérant les œuvres accomplies ?

R. Affirmative.

Si les confesseurs peuvent user des facultés extraordinaires envers celui qui demanderait à être absous et dispensé, mais qui n'aurait pas la volonté d'accomplir les œuvres prescrites et de gagner le Jubilé ?

R. Negative.

Datum Romae in S. Poenitentiarum, die 1 Junii 1869.

ANTONIUS MARIA CARD. PANEBIANCO,
Poenitentiaribus Maior,
L. Can. Peirano S. P. Secretarius.

Pie IX et les 28 degrés.

Dernièrement le pape est allé à la Scala-Santa et en a monté les vingt-huit degrés à genoux, afin de gagner les innombrables indulgences attachées à cette pieuse dévotion. Comme des prélats de sa cour lui faisaient humblement des représentations à ce sujet, à cause de son âge et de la fatigue que lui occasionnerait l'ascension à genoux de l'escalier saint, Pie IX répondit : « J'ai déjà monté, depuis que je suis pape, deux fois ces escaliers de la passion de Notre-Seigneur : une fois pour le soulagement de l'âme de mon père ; une autre fois pour l'âme d'un frère. Il est juste que je les monte une troisième fois pour mon frère aîné, le chef de notre famille, qui est mort au moment où je vous parle, ou bien près de rendre son âme à Dieu. » En effet, c'est ce jour-là même que le comte Mastai expirait.

FEUILLETON.

LE FILS DU BATTEUR D'OR

—o—
SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

IX.

Le lendemain soir, le Louvre était en fête. La reine célébrait par un grand bal masqué sa réconciliation avec M. le prince de Condé.

Une heure avant le bal elle avait mandé le colonel général des Suisses, M. de Bassompierre; le galant Lorrain, devait sa fortune à Henri IV, était resté un des plus fidèles courtisans de sa veuve, et il s'était empressé d'obéir à l'ordre qu'il avait reçu.

Un page l'introduisit dans un cabinet meublé d'une table et de deux ou trois fauteuils, qui formait l'antichambre du logement accordé, dans une tourelle du Louvre, aux divers astrologues, dont les services avaient été si chèrement rétribués par les reines du sang italien.

Bassompierre fit la grimace en entrant dans ce réduit qui sentait le renfermé.

C'était un beau gentilhomme, grand, bien fait, spirituel jovial et entreprenant, d'une humeur aventureuse; son teint blanc et frais, ses longs cheveux blonds, l'air un peu étrange de sa physionomie, la splendeur de galanterie de son costume, tout en lui attirait forcément l'attention.

Sur la table il vit deux bougies, quelques papiers et le sceau royal.

Marie de Médicis se promenait avec agitation dans ce cabinet comme une lionne inquiète dans sa cage. Elle portait une petite couronne d'or sur le chaperon de velours qui descendait en pointe sur son front. Elle froissait dans ses mains, qu'emprisonnaient des gants parfumés, un grand éventail en bois d'ébène incrusté d'ivoire. Sous sa fraise haute et droite une triple rangée de perles paraît les contours supérieurs de son corsage, allongé; des creves de satin blanc étoilaient sa robe de velours rouge à plis majestueux.

—Toujours exact, Bestein, dit-elle en souriant au colonel des Suisses.

—Je n'ai jamais fait attendre les dames, répliqua le Lorrain en s'avançant et lui baisant la main avec une grâce parfaite.

—Ni les hommes, je le sais Bestein.

Elle le regarda fixement et reprit :

—As-tu peur de la populace? —Non, madame, quand elle n'est pas soutenue par des gentilshommes.—As-tu peur des gentilshommes? —Non, madame quand ils ne sont pas commandés par des princes du sang.—As-tu donc peur des princes de sang, Bestein? —Ce sont de rudes adversaires, dit Bassompierre en hésitant, et, pour s'y frotter, il faut, au moins être sûr de deux choses...—Parle vite! dit la reine avec impatience.—D'abord de ne pas être abandonné et désavoué...—Je ne suis pas une Catherine, moi? répondit-elle.—Et puis...

Il n'osa achever, mais ses regards restèrent attachés sur le sceau royal.

—Je te devine, Bestein! tu es l'ami du logis et de la table encore plus que l'ami du maître. Avide Lorrain, tu sais que ce sceau magique prodigue les pensions et les dignités. Et bien, rassure-toi. Si le triomphe, li honori, li béni, li carichi ne te manqueront pas.—Mon épée, non plus, ne vous faudra pas, madame, s'écria impétueusement le

Lorrain en fléchissant le genou.—Relevez-vous, monsieur le grand-maitre de l'artillerie, dit la reine, car vous l'êtes par commission, et surtout soyez discret. Un mot peut tout perdre. A onze heures du matin, vos Suisses entoureront le Louvre. Si je suis forcée par la populace, ils m'escorteront jusqu'à Mantes. J'emporterai mes pierreries dans un coffret et quarante mille écus en or. Vous me répondez de la vie et de la liberté de mes enfants. Maintenant allez danser galamment au bal. Qu'on ne se doute de rien. Je verrai de Créquy et Lacurée pour les derniers ordres. Si je changeais d'avis, vous serez prévenu par madame de Guercheville.—Quoi! madame, demanda Bassompierre surpris, hésiteriez-vous encore à prendre ce grand parti?—J'attends mon démon familier. Quand je l'aurai consulté, tout sera dit.

Quel était ce démon familier? Voilà ce que se demandait le comte de Bassompierre.

—Le voici, murmura la reine avec un sourire qui dissipa les nuages amassés sur son front.

On venait de gratter à la porte.

Marie de Médicis fit un signe à Bestein, qui ouvrit.

Une grande femme sèche, jaune, anguleuse, grêle, au nez arqué, au teint luisant et pâle, aux yeux brillants et enfoncés, exactement vêtue comme la reine, à l'exception de la couronne d'or, entra d'un pas léger; ou eût dit qu'elle glissait sur le plancher; elle ressemblait plutôt à une ombre qu'à une créature vivante. Si Bassompierre l'eût touchée, elle se serait dissoute en poudre comme ces momies effritées par l'action des siècles.

A sa vue, la reine laissa échapper une exclamation de joie et murmura :

—Buona mia Leonora! —Madame la maréchale d'Ancre! dit Bassompierre en la saluant avec un profond respect.

Cette ombre n'était autre, en effet, que la célèbre Léonora Galigai, la toute-puissante favorite, dont l'ambition effrénée, l'esprit d'intrigue, l'activité prodigieuse avaient élevé si haut la fortune de son mari, et déjoué, jusqu'alors, les menées de tous ses ennemis.

Cette femme était profondément triste dans l'enivrement de son orgueil satisfait. Au fond de son cœur s'était creusé un vide que l'ambition cherchait vainement à combler. Pendant sa jeunesse misérable, un jour elle avait été chassée de l'hôtellerie où elle épuisait ses forces, comme servante, pour un salaire dérisoire; elle avait été punie ainsi du crime d'être devenue mère, elle chétive et laide bohémienne; elle se croyait abandonnée par Concini; elle voyait dépérir sur son sein tari sa petite fille, ce témoignage vivant de sa honte; dans une heure d'égarement et de désespoir, elle avait vendu son enfant à une vieille sorcière d'Égypte, qui lui promit, en échange, un avenir de grandeur et de richesse.

La prédiction s'était accomplie; mais Léonora pleurait et regrettait sa fille. Il lui semblait que Dieu se plaisait à châtier son crime, en amassant tant de richesses et d'honneurs sur la mère dénaturée qui avait livré sa fille pour prolonger une vie sans but et sans amour. Aussi tâchait-elle d'oublier et d'étourdir sa douleur; mais elle n'y parvenait pas. Elle aimait à se venger sur les autres des tortures secrètes qu'elle endurait; martyre égoïste, elle était indifférente à des souffrances qui lui paraissaient inférieures à la sienne.

Son ambition était un jeu, une recherche avide du danger, une passion extravagante de la lute, un défi à la mort. Aussi une énergie sans exemple animait-elle ce corps frêle; aussi Léonora Galigai inspirait-elle aux gentilshommes et au peuple une terreur superstitieuse; aussi n'eût-on pas trouvé dans ce Paris, regorgeant de soudards et

de coupe jarrêts, un homme assez audacieux pour lui tirer un coup de pistolet.

Elle était redoutée comme un Dieu invulnérable. On la haïssait, mais on ne la méprisait pas. De loin, on la traitait de magicienne et d'empoisonneuse; de près, on souriait, et on s'inclinait sur son passage. Le seul côté faible de cette femme extraordinaire, c'était son mari, le beau Concino Concini, dont l'impudence vulgaire affaiblissait le prestige de cette haute faveur.

Son empire sur l'esprit de la reine était sans bornes, parce que Marie de Médicis, nature essentiellement ombrageuse, voyait en elle sa créature; Leonora lui devait tout; elle l'avait prise dans le ruisseau et l'avait fait asseoir sur les marches du trône; toutes deux Florentines, elles chuchotaient cet idiome harmonieux et familier qui se prête à des confidences tendres comme des caresses; elles étaient dominées par les mêmes passions, elles avaient les mêmes faiblesses et les mêmes superstitions; seulement Leonora avait appris dans la misère à connaître les hommes, et elle les méprisait avec la haine froide de l'esclave affranchi et du parvenu. Elle aimait réellement la reine, mais elle se regardait comme très-supérieure à elle par la fermeté du caractère et la grandeur des vues politiques.

Elle ne subissait l'ascendant d'aucun homme; son mari n'était que la marionnette sur laquelle devaient briller les oripeaux de sa richesse; elle n'avait d'autre amour dans le cœur que le souvenir de son enfant perdue; l'ambition seule, creuse, stérile, sans but se repaissant de sa propre flamme, et, par cela même, plus vivace et plus ardente, s'élevait aux proportions de la manie et de l'idée fixe, comme l'avarice chez l'usurier juif, l'ambition, tel était le vice suprême auquel Léonora Galigai dévouait sa vie.

Sur un signe de la reine, M. de Bassompierre s'était retiré.

—Je t'attendais, Léonora, dit-elle précipitamment. La partie est engagée. Gagnerai-je? Conseille-moi.—Ma chère maîtresse, répliqua tranquillement la favorite, ce n'est pas à de faibles esprits comme celui de votre servante qu'il appartient de prononcer sur de si graves questions. Il faut chercher plus haut vos inspirations.—Oui, reprit la reine, les hommes trompent; les cartes ne trompent pas. Essayons le sort. As-tu déjà remué le carton? La réponse a-t-elle été favorable? On peut croire à ce conseiller-là; il n'est point vendu à l'ennemi.—Madame, dit Léonora, il s'agit d'un prince de sang qui veut voler l'héritage de votre fils. Pour la noblesse, ce n'est pas un factieux ni un rebelle; mais le roi de demain, tandis que vous, Marie de Médicis, vous n'êtes pas la reine de France, mais une étrangère comme moi, assise par mégarde sur un trône d'où la main de Condé doit vous renverser. M. le Prince a tout pour lui, hors le droit; gens d'épée et de robe, gens d'église et de corporations, la ligne et la Réforme, tout crieront: Vive Condé! Il faut voir clair dans la situation et chasser les brouillards. Chacun a son intérêt particulier dans l'intérêt de M. le Prince...

—Excepté le maréchal d'Ancre toutefois, interrompit vivement Marie de Médicis.

Leonora haussa les épaules :

—Est-ce que nous comptons, nous autres Italiens! Nous sommes vos domestiques; voilà tout. Vous nous donnez de gros gages qui font envie à la noblesse mécontente; si vous perdez la partie, on nous les retiendra et on nous chassera comme des gueux. Puis, la table renversée, ces héros se disputeront les morceaux de la nappe—Pauvre peuple! dit Marie, il ne gagnera guère à changer de bât. J'essayais d'alléger son fardeau, et il crie. Condé lui écorchera le dos.

—Vous pouvez cependant résister à la tempête, madame; M. le prince est moins un véritable chef qu'un drapeau banal der-

rière lequel s'agitent tous les partis mécontents ; il se croit si formidable, qu'il ne daigne pas vous craindre. Maître de Paris, il vous tient dans votre Louvre comme dans une cage. Jouez d'audace ! et qu'à l'heure où il viendra chercher sa prisonnière, il soit lui-même arrêté comme un traître, et puni comme un criminel de lèse-majesté. Le général tué, il n'y a plus d'armée.—Tué ! répéta la reine tremblante ; non jamais la veuve de Henri n'ordonnera ni assassinat ni tuerie. Je ne veux pas être la pâle copie de Catherine de Médicis. A chacun son rôle devant les hommes et sa responsabilité devant Dieu.—Voyons donc les cartes pendant que nous sommes seules, répliqua la maréchale d'Ancre avec un froid sourire ; mais je n'en ai pas sur moi.—En voici ! dit la reine.

Elle tira aussitôt du fond d'une corbeille un jeu de cartes distribué en petits paquets. Ce jeu de cartes allait souverainement décider du sort de la monarchie ; il allait exalter jusqu'à la témérité le cœur de Marie de Médicis ou le décourager jusqu'à la faiblesse. C'était une de ces scènes qui restent inconnues ou dédaignées de l'historien, et qui contiennent souvent le mot des énigmes les plus mystérieuses de la politique.

Les deux femmes s'assirent sur des pliants et s'approchèrent de la table avec l'anxiété des sorcières thessaliennes commençant leurs incantations magiques. Elles allaient chercher l'avenir et la vérité dans ces morceaux de carton, qui pour elles, semblaient palpiter et vivre. Leur superstition aveugle animait la matière et lui prêtait une intelligence supérieure à celle de l'esprit humain. Leur front penché sur les cartes se plissait ; leurs yeux ne pouvaient s'en détacher ; elles éprouvaient ce frémissement intérieur mêlé de doute et de crainte, qui charmera toujours les âmes crédules tentées par le fruit défendu.

Leonora caressait les cartes d'une main agile et savante, on eût dit qu'elle les forçait à se mêler dans des combinaisons bizarres, suivant sa volonté ; les figures couraient sur le tapis animées d'une singulière expression, gonflant leurs joues, ouvrant leurs lèvres, souriant ou menaçant avec des yeux étincelants de malice et de colère ; l'attention profonde des deux femmes provoquait dans leur esprit une hallucination fébrile grâce à laquelle ce spectacle étrange devenait une réalité et confirmait leur foi dans l'arspice.

Leonora tressaillit tout à coup :—As de pique entre deux valets, madame !

—Signe de combat, buona mia ! dit la reine avec un geste de joie. Les cartes sont de mon avis. Pas d'assassinat. Mais la guerre avec les rebelles !—La guerre, chère maîtresse, reprit tristement la maréchale, — mais le prince est un homme de guerre, lui, et votre éventail se brisera sur sa cuirasse.

Leonora n'osait retourner les cartes suivantes ; un signe impérieux de sa maîtresse la décida :—Celle-ci annonce du sang versé ! murmura-t-elle d'une voix sourde.

—Réjouis-toi, reprit la reine, car il s'agit du sang des rebelles ! Crois-tu donc qu'ils oseraient frapper de leur épée la veuve de Henri-le-Grand ? Tu es folle, Leonora ! Mais regarde ! cette autre carte nous promet une visite inattendue.

Au même instant des pas lourds retentirent sur les marches de l'escalier, qui montait en spirale au haut de la tourelle.

—C'est Cosme Ruggieri ! s'écria la maréchale d'Ancre.

—Impossible ! le vieil astrologue est malade ! il rêve et délire, il n'a plus la tête saine ! Aussi me suis-je gardée de le consulter, Leonora !—C'est Ruggieri, vous dis-je, madame ! Sa visite vient d'être annoncée par les cartes. Écoutons-le comme un envoyé de Dieu ! Sa parole ne saurait être un faux oracle !

La porte s'ouvrit brusquement.

Un vieillard de haute taille parut sur le seuil, chancelant sur ses jambes maigres et débiles ; la simarre noire qui l'enveloppait était ornée par devant d'une bordure rouge sur laquelle brillaient les signes zodiacaux ; il était coiffé d'un long bonnet terminé en pointe comme la tiare persane, et portait une baguette blanche à la main.

Il fixa sur les deux femmes des yeux hagards :

—Vous ne m'avez pas appelé, madame, dit-il sévèrement, mais je suis venu pour vous indiquer votre ennemi avant de mourir. Vous avez été pour moi une bonne maîtresse, et je veux ouvrir vos yeux, qui seront peut-être trop faibles pour supporter la lumière de la vérité.—Mon ennemi, je le connais, mon pauvre Cosme, c'est M. le prince de Condé, répliqua Marie de Médicis avec un air de commisération et de dédain pour l'astrologue tombé en enfance.

Le vieillard haussa les épaules, fit quelques pas en tremblant, et saisit dans ses doigts glacés la main de la reine, qui n'osa résister.

Leonora Galigai regardait cette scène avec une averse curiosité.

Ruggieri examina longuement les lignes nombreuses et brisées qui se croisaient dans la main de la reine ; puis il poussa un profond soupir et murmura :—J'avais bien raison. Condé est impuissant contre vous, madame. La grande ligne prend sa source au thénar et se prolonge jusqu'au muscle de l'index. Elle n'est point traversée par la ligne de mort. Vous vivrez de longs jours, madame.—Mais tu m'as parlé d'un Ennemi, Cosme ? Quel est-il ?—Je ne le vois pas, madame, répliqua l'astrologue en pressant son front de ses mains.—Mais puisque je dois vivre longtemps, cet Ennemi sera donc impuissant comme M. le Prince ?

Ruggieri recula de quelques pas et marcha dans le cabinet avec agitation. Un voile couvrait ses yeux ; un poids énorme oppressait sa poitrine ; sa pensée flottait comme un nuage poussé au hasard dans le ciel par des vents contraires.

—Oui, je l'ai bien vu, vous vivrez, madame Marie, longtemps, trop longtemps peut-être...

Les deux femmes tressaillirent, envahies par un sombre pressentiment. Elles écoutaient haletantes. Il poursuivit :

—Vous vivrez ! mais les prisonniers vivent dans leur cachot ! les bannis vivent dans l'exil ! les misérables vivent dans leurs greniers ! J'ai beau regarder, je ne vois plus briller la couronne d'or sur votre front ; je ne vois plus votre main retenir sur le bord du trône votre amie Léonora ; je ne vois plus votre fils tendre en souriant son front pâle à vos lèvres ! Tout a disparu, tout est vide, tout est glacé autour de vous, et pourtant vous vivez, madame !—Tais-toi, Ruggieri, tais-toi ! interrompit la reine épouvantée. Tant que je vivrai, je serai reine ! et je n'abandonnerai pas Léonora, et mon fils ne reniera pas sa mère !

L'astrologue ne l'entendait pas. Il semblait regarder dans le vide et y voir passer des ombres sinistres. Tout à coup il étendit sa baguette blanche comme s'il eût voulu repousser une vision menaçante, et s'écria d'une voix métallique :

—Défiez-vous du prêtre, madame ! défiez-vous du prêtre !

L'expression du visage de l'astrologue fut si pleine de terreur et de conviction en ce moment, que la maréchale d'Ancre saisit involontairement le bras de la reine et essaya de l'entraîner hors du cabinet. Elle rougit presque aussitôt de cette frayeur puérile et dit à Ruggieri :—Mon pauvre Cosme, ignores-tu donc qu'à part M. l'évêque de Luçon, la cour de France ne compte pas un seul prêtre doué de quelque mérite

politique ; or, Armand Duplessis de Richelieu doit son élévation à nos bontés ; il s'est dévoué à la fortune de mon mari, et je le regarde comme un des plus habiles et des plus fidèles conseillers de la reine.

—Défiez-vous du prêtre ! répéta l'opiniâtre vieillard. Ne craignez ni les cuirasses ni les dagues des gentilshommes ; ne craignez ni les sourires ni les bouquets des jeunes favorites, mais craignez la soutane rouge, madame !—Cette insistance est étrange ! observa Marie de Médicis.

Leonora Galigai fit un geste d'impatience.

—Les radotages de ce vieux fou ne sont pas de saison, répliqua-t-elle. Décidément j'avais trop présumé de son oracle.

Ruggieri sourit amèrement, et se disposa à remonter son rude escalier :—J'ai rempli mon devoir de fidèle serviteur, dit-il ; maintenant je vais aller remplir mon dernier devoir de chrétien, car la mort approche à grands pas ! Je la sens venir ! Adieu, ma bonne et chère maîtresse. Adieu !

Il disparut, et ferma la porte sans bruit, tandis que les deux femmes se regardaient toutes troublées, sans avoir la force de prononcer un mot.

Marie de Médicis s'absorba dans une rêverie profonde ; secouant enfin sa torpeur, elle dit à Leonora :

—Une soutane rouge ! J'ai bien entendu, n'est-ce pas ? Quel est donc ce cardinal si dangereux pour moi ?—Je ne sais, madame, répondit la maréchale, et je crois que vous attachez trop d'importance aux rêveries du bonhomme.—Les paroles des mourants sont prophétiques, Leonora.—En tout cas, elles ne concernent pas notre ami M. de Luçon, qui ne porte que la robe violette. Mais, l'ennemi d'aujourd'hui, c'est M. le prince de Condé, ne l'oubliez pas. Si nous voulons que le ciel le foudroie, il faut aider le ciel. Songeons au présent. Quand à l'avenir, nous aurons le temps d'aviser.

Les pas du vieil astrologue cessèrent de crier sur les marches de l'escalier ; mais, en même temps, il répéta encore d'une voix forte ces mots, qui parvinrent aux oreilles de la reine et de sa confidente :

—Défiez-vous du prêtre !

Marie de Médicis frissonna comme si elle eût lu son arrêt de bannissement. Puis, voulant chasser ces craintes chimériques qui affaiblissaient sa résolution, elle se leva :

—Viens, Léonora, dit-elle ; le bal que je donne ce soir à toute la cour doit être commencé. On restera masqué jusqu'à minuit. Tâche de surprendre, sous un travestissement, les secrets de nos ennemis. Nous tiendrons conseil après le bal. Ce vieux Cosme m'a engourdi le cœur. Je veux danser comme une jeune fille pour réchauffer mon courage. Le bal, c'est notre champ de bataille à nous autres femmes. Pendant que tu espionneras l'ennemi, je tâcherai de gagner des partisans à notre cause avec des sourires et des promesses. Je danserai le branle avec M. le prince de Condé. Es-tu contente de moi ?

La maréchale d'Ancre baisa la main de la reine, et la suivit sans faire d'autre réponse.

X

Lorsque la reine parut, le bal offrait déjà un charmant coup d'œil ; les vastes salons du Louvre étincelaient ; dans l'encadrement des hautes tapisseries à personnages, les bras tordus des candélabres lançaient les feux de mille bougies. Un orchestre, formidable pour l'époque, car il était composé de deux bandes de six violons et de trois basses, s'abritait dans un coin de la grande cheminée.

Les pourpoints tailladés, les broderies, serpentant sur toutes les coutures, les aiguillettes, flottant aux épaules et à la ceinture, n'étaient plus cachées par les manteaux. Les crevés des manches laissaient

briller les doublures de satin ; de bouffantes jarretières emprisonnaient le haut-de-chaus-ses au-dessous du genou, et les bas de soie à coins d'or et d'argent s'harmonisaient avec de fins souliers de bal ensevelis sous une énorme rosette.

Quant aux dames, leurs robes de toile d'argent à fond bleu ou rose, piqué d'étoiles, s'ouvraient sur une jupe de drap d'or frisé, de même couleur. Les manches de la robe flottaient en arrière à la hauteur du coude ; les tailles fines, minces et pointues comme des flèches se perdaient dans des hanches démesurément élargies par le vertugadin, et de mignons souliers à hauts talons dépassaient à peine de leurs bouts brodés les amples plis tombant autour d'eux.

La maréchale d'Ancre, chose singulière, n'accompagnait pas la reine ; mais nul ne songeait à remarquer son absence au milieu de l'enivrement joyeux de la danse et des nombreuses intrigues qui se croisaient sous le masque.

Une femme de haute taille, déguisée en fée Urgande, ne semblait pas partager la joie générale, et se promenait assez mélancoliquement parmi les groupes, errant comme une âme en peine, de salons en salons, sans répondre aux sarcasmes qui la provoquaient. Tout à coup, parvenue à l'extrémité de l'enfilade, elle s'arrêta à la porte d'un cabinet, d'où s'échappaient quelques murmures de voix assourdies. Elle écouta, mais, n'entendant que des sons indistincts, et se voyant seule dans cette pièce solitaire, elle prit rapidement une résolution hardie, et entra avec la solennité majestueuse qui convenait à son déguisement.

La fée Urgande ne put réprimer un mouvement de surprise en apercevant une douzaine d'hommes déguisés en bergers, ornés de rubans roses, de houlettes, de pannelières, de pipeaux et de tous les accessoires de ce travestissement bucolique, chuchotant avec une sorte de mystère au fond de ce cabinet mal éclairé. Ils se turent à l'aspect d'une inconnue ; mais la fée, sans leur laisser le temps de se disperser, s'avança hardiment vers le groupe suspect, et, touchant du bout de sa baguette l'épaule du plus grand de ces mignons :

—Bergers ! dit-elle d'une voix évidemment contrefaite, beaux bergers, vous délaissiez vos bergères ! Le loup peut les croquer pendant que vous accordez vos pipeaux dans l'ombre. Occupez-vous de gagner le prix de la danse plutôt que celui de l'harmonie. Vous perdez ici votre temps.—Belle fée, tu n'est pas sorcière ! répliqua en riant le grand masque auquel Urgande s'était adressé. Tu ne devines pas que nous guettons le loup ! —Vous avez une voix bien rude pour un berger de cour, gracieux Corydon, observa la fée, et je crois qu'elle conviendrait parfaitement à un capitaine qui commanderait l'exercice ; une cuirasse, des éperons et des jointures d'acier seraient mieux à votre taille de dieu Mars que ces rubans roses, cette pannelière et ces pipeaux. N'êtes-vous pas, d'ailleurs, impatient de guerroyer ? Battez donc le fer pendant qu'il est chaud, et rejoignez M. de Longueville en Picardie, au lieu de rester ici à l'affût. Le gibier court les champs et ne tombera pas dans vos filets. Votre voix vous a trahi, monsieur le duc de Nevers !

Corydon ne répondit pas, mais il fit le geste de chercher à sa ceinture une dague ou un poignard absent.

—Et vous, aimable et maigre Mœlibée, dit-elle à un autre berger, très-grand et très sec, dont les longs cheveux grisonnants couvraient les épaules, et dont les yeux semblaient loucher à travers les trous du masque,—est-ce bien votre place ?

Mœlibée hésita à répondre ; enfin, essayant de dissimuler, sous un bégalement affecté, un accent gascon des plus prononcés :

—O la plus curieuse des fées, murmura-t-il, je guette aussi le loup !—Ah ! le gentil mignon ! s'écria Urgande ; comme il est précieusement frisé et pompadé ; il doit faire la fortune de tous les parfumeurs de la cour et de la ville. Je gage que, sous le masque, il est fardé comme un Adonis de cinquante printemps. Ses yeux vaguent à l'aventure, et ses lèvres sont pincées de façon à ne pas trahir ce qu'il pense. Il sourit à droite et à gauche et il cache sa queue de paon. Il guette le loup, mais il se souvient qu'il lui a donné, plus d'une fois, un agneau à dévorer. Le loup est défiant, gentil Mœlibée. Ayez donc garde de ne pas être pris vous-même au piège, monsieur le duc d'Epernon. Dieu veuille que vous puissiez retourner à temps en Guyenne !

Mœlibée était sans doute un trop rusé diplomate pour manifester sa surprise par un geste significatif comme le pasteur Corydon ; mais il tourna le dos à la fée et se dirigea vers la porte du cabinet, soit pour fermer le passage à l'indiscrete, soit pour se ménager une évasion facile.

Un autre berger se chargea de répondre pour lui d'une voix pleine et forte :—Haute et puissante magicienne, fais donc ton métier en conscience, et va dire au loup, ton maître, que je n'ai pas peur de lui ; je le ferai sauter, avec des pétards, dans sa maison de Lésigny, au faubourg, ou je l'éventrerai au Louvre, à son choix.—Tout beau, Daphnis, tout beau, reprit Urgande ; conseil pour conseil. Votre père se décida à faire la paix avec le feu roi, Henri, quand il eût pris du ventre ; profitez donc de votre agilité pour rejoindre vos amis, car, si vous tardez, vous deviendrez trop gros pour vous sauver du loup, monsieur le duc de Mayenne.

Daphnis fut si ému de la riposte, que la sueur perla sur son front, et qu'il tira distraitemment de la poche de sa veste un mouchoir brodé aux armes de Lorraine pour s'essuyer.

—Ah ça ! quelle est cette diablesse de fée ! s'écria un autre berger, dont le manteau de velours bleu, brodé d'or, contrastait avec l'accoutrement pastoral. Voyons ! es-tu une espionne qui veut nous vendre, ou une héroïne qui veut s'amuser à nos dépens ?

Et, en même temps, il la saisit par la taille.

—Vous êtes trop galant, monsieur le duc de Bellegarde, dit Urgande en lui donnant un léger coup de baguette sur les doigts.—Puisque vous nous connaissez tous, madame, s'écria brusquement un berger non moins robuste que ses compagnons, et qui avait observé cette scène avec une impatience croissante,—nous sera-t-il permis de vous demander, à notre tour, ce que vous êtes venu chercher ici ?—Mon Dieu, je n'en fais pas mystère, terrible Tircis, répliqua Urgande ; j'ai pensé que vous seriez un peu échauffés à la suite d'une conférence si animée, et j'ai voulu vous offrir des tranches d'orange sucrées pour vous rafraîchir, monsieur le duc de Bouillon.

Les bergers tressaillèrent.

—Bientôt il faudra porter la cuirasse au bal, murmura M. de Mayenne.—Les juifs de Florence vendront leurs poisons au prix du diamant, grommela le duc d'Epernon.—Plus de masque et l'épée haute ! dit le duc de Nevers.—Merci de la tranche d'orange ! ajouta Bellegarde.—Je cède la mienne à mon ennemi mortel, reprit d'Epernon, en voyant une sorte de nain s'avancer sur le seuil du cabinet en portant un plateau.

Le duc de Bouillon saisit rudement le bras de la fée :

—Maudite magicienne, s'écria-t-il, tu mangeras la première une de ces tranches d'orange que tu nous offres si gracieusement.

Urgande haussa les épaules :—Ah ! vous avez peur, Tircis. Vous êtes plus hardi

quand vous êtes enfermé dans votre bonne ville de Sedan et que vous réclamez à madame la reine le droit du talion.

Le duc furieux arracha le plateau des mains du laquais et le tendit à la fée qui, sans hésiter, prit une tranche sucrée du bout des doigts.

Fi, messieurs ! dit alors un berger qui était resté silencieux et qui ôtant son masque, lai-sa voir une physionomie ouverte et charmante, des yeux souriants et un nez camus ressemblant beaucoup plus à celui de Saint-Mégrin, le malheureux amant de la duchesse de Guise, qu'à ceux des princes de la maison de Lorraine.

—Par Astaroth ! observa Urgande, voici un chevalier que je ne m'attendais guère à rencontrer parmi les bergers qui guettent le loup ; mais rassurez-vous, monsieur de Guise, la reine n'en saura rien.

En même temps elle porta l'orange à ses lèvres ; mais aussitôt le plus petit des bergers, qui s'était tenu caché derrière les autres, dans l'angle le plus obscur du cabinet, se jeta au milieu du groupe comme un sanglier qui fait sa trouée :

—Fi, messieurs ! s'écria-t-il, Guise a raison. Faire violence à une femme, ce serait une indignité. Je ne le souffrirai pas. Madame, soyez fière d'avoir fait si grand peur à douze gentilshommes qui, je vous le jure, n'ont guère l'habitude d'être timides ; mais quel que soit le visage caché sous ce masque, vous êtes libre de vous retirer.

Ce berger héroïque était non-seulement le plus petit, mais le plus maigre et le plus blond de tous ; ses mouvements étaient vifs, son geste impérieux et ses yeux étincelaient comme des étoiles mobiles.

—Ah ! je reconnais bien à ces nobles paroles le prince chevaleresque et intrépide qui veut être régent, répondit la fée Urgande.

Cette phrase, éclatant comme une bombe, produisit une impression profonde sur tous les assistants, à l'exception de M. le prince de Condé, qui dit en souriant :—J'accepte ta bonne aventure, magicienne indiscrete. Et pourquoi ces contorsions, messieurs les Bergers ? Tenez, pour vous prouver toute ma confiance dans les bonnes intentions de notre devineresse, j'accepte, le premier, sa tranche d'orange. Je vous donne l'exemple ! et malgré l'opposition de ses amis il accomplit son imprudente bravade en ajoutant :—Ne craignez rien pour moi, messieurs, la fortune aime les audacieux ; maintenant laissez passer madame, monsieur d'Epernon, car elle portera au Concini ma déclaration de guerre ; elle lui dira que je ne suis pas un conspirateur, mais un juge, et que je ne tarderai pas à lui demander compte de ses tyrannies.

La fée Urgande s'inclina respectueusement devant M. le Prince, et se dirigea vers la porte du cabinet ; mais le rusé duc d'Epernon qui blâmait la folle générosité de M. de Condé, n'était pas disposé à lâcher prise si facilement ; il avait saisi une torchère à deux bougies avec un empressement dérisoire, pour éclairer l'inconnue, mais il laissa perfidement pencher la flamme d'une bougie sur la barbe de la dentelle du masque de velours, qui prit feu aussitôt. Par un geste plus prompt que la réflexion, Urgande arracha son masque, et les bergers reconurent la maréchale d'Ancre.

—Léonora Galigai ! s'écria M. de Condé.—Elle-même, monsieur le prince, répondit-elle en broyant sous son pied le masque enflammé, elle-même qui a voulu se faire ce soir votre servante.—M. de Condé est empoisonné ! dit M. de Mayenne devant blême.—Madame, vous êtes notre prisonnière, poursuivit M. de Bouillon.—Il faut faire chercher un médecin en toute hâte, ajouta M. de Bellegarde.—Oh ! si nous avions à faire à un homme ! dit M. de Ne-

vers, je l'écraserais sous le talon de mes bottes.

La maréchale d'Ancre sourit dédaigneusement :

—Voilà cependant des héros, des chefs de parti, des foudres de guerre ! dit-elle d'un ton calme, à une tranche d'orange de plus ou de moins. Allons ! cessez de m'accabler de ces menaces ridicules. Je ne suis pas une empoisonneuse, car on n'empoisonne pas les traîtres que l'on peut enfermer à la Bastille.—Il n'y a point de traître ici, madame ! dit fièrement le duc d'Épernon.—Je ne demande pas mieux que de le croire, répartit Léonora, et pour prouver à M. le Prince qu'il ne s'est pas trompé, quand il a répondu de mes bonnes intentions, je vous dirai ceci, messieurs : Chacun de vous a adressé à la reine les demandes les plus incroyables, les plus extravagantes, les plus impérieuses ! Ne vous récriez pas, messieurs. L'un veut le talion ; l'autre la présidence du conseil ; celui-ci un gouvernement en province ; celui-là le commandement de l'armée. Eh bien, si toutes ces exigences étaient satisfaites, la reine pourrait-elle compter sur votre fidélité et votre obéissance absolue à toutes ses volontés ?

Les bergers se regardaient avec une expression de surprise et de doute : mais aucun ne répondit.

M. de Condé s'approcha de la maréchale :

—Madame, nous ne voulons ni recevoir l'aumône de la favorite de la reine, ni faire marché de notre honneur avec elle. Nous n'avons qu'un maître, c'est le jeune roi, le fils et l'héritier du grand Henri. Cependant si votre mari consentait à se retirer en Italie, nous lui abandonnerions les sommes énormes dont il s'est gorgé, et nous accepterions les offres de madame Marie, en vue du bien public et de la paix. Pouvez-vous nous garantir la retraite d'el sigor Concino Concini ?—Peut-être ! répliqua la Galigai au grand étonnement de tous les seigneurs.

Au même instants d'effroyables clameurs retentirent autour du Louvre. Les danses venaient d'être interrompues. Les courtisans se dispersaient et erraient dans les grands salons, tout effarés. Quelques dames effrayées se réfugièrent dans le cabinet où les bergers étaient réunis. La maréchale d'Ancre profita de cette confusion pour disparaître, sans que M. d'Épernon songeât cette fois à la retenir.

Le duc de Mayenne ouvrit précipitamment une fenêtre, et vit passer le long des fosses du Louvre des bandes d'hommes déguenillés, hurlant, chantant, secouant des torches de résine, et allumant ça et là de grands feux de joie, comme s'ils eussent voulu mettre le feu au palais, ou l'assiéger d'une muraille de flammes. Cette multitude frénétique insultait de ses huées et de ses quolibets graveleux ou couvrait de boue et de pierres les carrosses dans lesquels se tenaient enfermés les gens de qualité qui sortaient du Louvre.

Quelques anciens ligueurs brandissant leurs hallebardes rouillées fredonnaient le vieux refrain :

Seigneur huguenot
Nous t'ferons largesse,
Viv' Dieu ! par la messe !
Tu boiras de l'eau.

La terreur avait gagné toute la cour. Les femmes imploraient le secours des gentilshommes ceux-ci, la main sur la garde de leur épée, attendaient un chef et des ordres.

Par-dessus tous les cris de la foule, on distingua enfin la clameur la plus violente et la plus unanime :

—M. le Prince au balcon ! Vive M. de Condé !

La reine pâlit. Sans doute l'émeute était convoquée par les partisans des princes. La populace redemandait M. de Condé comme

s'il eût couru danger de la vie au bal du Louvre. Il fallait montrer M. le Prince à la foule furieuse pour l'apaiser. D'un signe ou d'un regard il calmerait la tempête. N'était-ce pas le proclamer roi ?

Les amis de M. le Prince l'entourèrent et parvinrent malgré sa discrète résistance à l'entraîner au balcon. Le peuple poussa des hurlements de joie, levant les mains vers lui comme vers un libérateur, lui tendant des placets comme à un ministre ou à un roi, lui adressant des prières comme à Dieu. M. de Condé dut se trouver embarrassé de l'idolâtrie de cette multitude hideuse, parmi laquelle on ne distinguait pas un honnête visage.

Seul M. de Bassompierre se glissa au balcon à côté du fier rebelle et cria d'une voix forte :—Vive la reine ! Vive le roi !

Mais ce cri s'éteignit dans un silence morne et menaçant ; pas une de ces voix enrrouées, éraillées, glapissantes ne le répéta.

Marie de Médicis se tourna vers la maréchale d'Ancre, et lui dit avec une amère raillerie, en lui montrant M. le Prince qui saluait la populace avec force gestes :

—Voilà maintenant le roi de France ! Mais sa royauté sera comme celle de la fève ; elle ne durera pas longtemps.

Puis, faisant rappeler Bassompierre, elle lui ordonna d'aller à la porte du Louvre avec M. de Créquy et de faire prendre les armes aux gardes.

En ce moment deux carrosses s'avançaient péniblement à travers les groupes tumultueux ; le premier, tout brillant de dorures, était taché de boue et éraillé de coups de pierres ; l'autre vieux coche à mantelets de cuir du temps d'Henri IV, cheminait sans insulte.

Le beau carrosse finit par être arrêté tout court par des hommes du peuple qui ouvrirent la portière, et en tirèrent un prélat au visage pâle dont la robe violette ne leur inspira aucun respect.

—Tu es un ami de Conchine ! criaient l'un en lui saisissant le bras.—Tu es du parti de l'Italienne ! hurlait l'autre en lui portant une torche au visage.—Je suis du parti du roi ! répondit intrépidement l'évêque, et je ne serai jamais de celui des factieux.—Bien parlé, monsieur ! s'écria du fond de l'autre carrosse un rigide vieillard à barbe grise et habillé à la mode de l'ancienne cour. Vouslez vous accepter une place dans mon coche ; tout vieux qu'il soit, je le crois plus solide que le vôtre pour atteindre ce soir le Louvre sans encoindre.—J'accepte, monsieur de Sully, dit le prélat, si toutefois mes géoliers me le permettent.

Le vieillard descendit de son carrosse, fendit la foule et prenant le bras de l'évêque, en jetant un regard sévère sur les hommes du peuple qui n'osèrent résister, il le fit promptement monter à la place qu'il venait de quitter ; puis il s'assit à côté de lui, et le coche reprit sa marche lente au milieu des acclamations populaires.

La profonde vénération qu'inspirait aux Parisiens le fidèle serviteur de Henri IV devint une protection toute puissante pour le prélat que l'amitié de Marie de Médicis désignait à la haine des partisans des princes.

Bientôt M. le Prince se retira, et en descendant le grand escalier, il rencontra deux hommes qui s'arrêtèrent respectueusement pour le saluer. Il fit un léger signe de tête au premier, qui portait la robe violette et dont les lèvres pâles, les moustaches, les yeux d'un clair mat, au regard insinuant ou douteux, faisaient déjà présager dans le petit évêque de Luçon, l'habile ministre destiné à occuper une si large place dans l'histoire sous le nom du grand cardinal de Richelieu. Quant au second, M. de Condé lui serra familièrement la main, et lui dit :

—Dieu vous garde de longs jours, mon-

sieur de Sully ! Si la dame de ceans vous avait fait venir plus souvent au Louvre, nous n'en serions pas où nous en sommes ! —Nous devons tous obéissance à la reine, monsieur le prince, répliqua le duc de Sully, et je me réjouis d'avoir le premier donné l'exemple de l'obéissance après la mort de mon maître. Les autres n'ont plus qu'à m'imiter.

M. de Condé fronça les sourcils, et après un froid salut, descendit précipitamment l'escalier.

Un huissier introduisit les deux nouveaux venus dans le salon où se trouvait Marie de Médicis.

Les bandes populaires avaient fait cortège à M. le Prince et le bal avait pu continuer avec plus ou moins d'entrain ; mais tous les esprits semblaient fâcheusement préoccupés, et c'était à qui trouverait moyen de s'esquiver le plus adroitement possible. Tout à coup une violente altercation interrompit les danseurs les plus opiniâtres, et amassa la foule dans le grand salon.

Un masque costumé en enchanteur s'était approché de la fée Urgande et lui avait dit en plaisantant : A sorcière sorcier et demi ! Veut-tu savoir ta bonne aventure, toi qui la dis aux autres ?

—Volontiers ! répondit la fée en déguisant sa voix.—Eh bien ! dame d'outre-monts, vous n'aurez pas chaud le matin où l'on vous mènera, en chemise, dans un tonbereau mourir en Grève !

Urgande éclata de rire à cette injurieuse prédiction, mais un frisson parcourut tous ses membres.

Un maure de haute taille, qui lui donnait la main, s'adressa alors d'un ton impérieux à l'enchanteur :

—Tu as prédit l'avenir à cette dame ; ta magie pique ma curiosité ; raconte-moi mon passé, cela m'amusera davantage.—Cela t'amusera, seigneur basané ; eh bien, soit ! cherchons ensemble le piédestal de la statue. Ce sera, si j'en crois mes souvenirs, une borne tachée de sang !

Le maure poussa un rugissement de douleur et de colère à cette allusion mystérieuse, si audacieusement jetée à sa face.

—Lâche et menteur ! s'écria-t-il, que signifie cette accusation ?—Si tu m'a compris, dit froidement l'enchanteur, tu t'accuses toi-même.—Tu mens, te dis-je !—Si je mens, pourquoi donc es-tu si pâle sous ton masque ?

Les assistants regardaient le maure d'un air railleur.

Il ne put se contenir davantage et, pour répondre à la provocation de l'enchanteur, il ôta son masque d'une main tremblante ; on reconnut Concino Concini dont le visage basané s'était couvert d'une teinte crayeuse.

—Vous voyez, messieurs ! s'écria l'enchanteur avec un accent de triomphe.—C'est la colère qui me rend si pâle et non la peur, misérable, répartit le maréchal d'Ancre, mais ôte ton masque, toi aussi. Quand on veut troubler une fête royale et insulter un homme, on doit découvrir son visage.

L'enchanteur hésita un instant ; puis il répliqua :

—Je ne t'ai pas forcé de te démasquer, beau florentin. D'ailleurs j'ai dit trop de vérités cette nuit en ma qualité de sorcier pour ne pas être forcé de réclamer le privilège du masque.—Puisque tu ne veux pas l'ôter de bonne grâce, dit Concini d'une voix sourde, je te l'arracherai, moi.

Et en même temps il exécuta sa menace.

Il reconnut dans cet adversaire opiniâtre son ennemi le baron de Vitry, capitaine des gardes.

—Ah ! je ne m'étonne plus de vos prophéties, monsieur, reprit dédaigneusement le maréchal d'Ancre ; depuis longtemps vous faites état de m'être hostile et perni-

cieux. Vous jappez sans cesse à mes talons sans oser mordre. Et bien ! je vais vous fournir l'occasion de satisfaire votre haine, non sous le masque, mais face contre face, non avec des calomnies de carrefour, mais avec une bonne épée de combat, non pas demain mais à l'instant.

Le baron de Vitry resta froid et immobile.

—Nous ne pouvons nous battre au Louvre, monsieur.—Ah ! tu hésites, fanfaron, s'écria Concini exaspéré, mais je saurai bien te décider.

Et il le souffleta avec le masque même qu'il venait de lui arracher.

M. de Vitry, sortant alors de son calme étrange, tira vivement une épée cachée sous sa longue robe d'enchanteur.

Cette querelle jeta la confusion dans le bal ; les dames poussèrent des cris d'effroi, les gentilshommes s'interposèrent entre les deux ennemis pour leur faire comprendre l'énormité du scandale ; se battre dans un salon de la reine ! c'était presque un crime de lèse-majesté ; mais les deux adversaires aveuglés par la rage n'écoutaient rien et déjà leurs fers se croisaient.

Tout à coup à la porte du salon apparut le jeune roi Louis XIII, pâle, toussant et appuyé sur le bras d'Albert de Luynes.

—Des épées tirées au Louvre ! murmura-t-il comme s'il ne pouvait en croire ses yeux. Et qui donc ose donner un si monstrueux exemple de mépris pour l'autorité royale ! Qui donc prend les salons de ma mère pour une place publique ?

Concini et Vitry baissèrent en même temps leurs épées.

—Dieu me pardonne ! ajouta le roi, c'est mon capitaine des gardes et M. le maréchal d'Ancre. Un simple capitaine croiser le fer avec un maréchal de France ! L'audace est grande, mais quel est donc, messieurs, le sujet de la querelle ?

M. de Vitry seul osa répondre :

—Sire, j'ai été obligé de me défendre. Le jeune roi s'avança alors vers Concini et, mettant la main sur la garde magnifique de l'épée du Florentin.—Monsieur le maréchal lui dit-il froidement, je vous pardonne cette algarade ; mais souvenez-vous que je vous défends, sous peine de la vie, de donner suite à ce duel. Je vous ai confié une mission dont vous me devez compte. Votre vie m'appartient. Malheur à qui transgressera mes ordres.

(A CONTINUER.)

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 73½ à 74
Vendus de 74½ à 00
Pour argent achetés de 75 à 00
Change sur New-York, vendu 74½ à 00
Traites d'or, ½ à ½ d'escrpte
Billets de la Banque du Haut Canada achetés à 50
Billets de la Banque Royale achetés à 98
Argent acheté de 1½ à 1½ ; vendu de 1½ à 1½
Change sterling, de 8 à 8½
Ou ouvert à 135½, fermé à 135

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Montréal, 9 sept.

Bœuf, 1ère qualité.....	\$6.00 à 7.00
" 2e et 3e qualité.....	4.00 à 6.00
Vaches à lait.....	20.00 à 30.00
" extra.....	30.00 à 50.00
Veaux, 1ère qualité.....	7.00 à 9.00
" 2e qualité.....	5.00 à 7.00
" 3e qualité.....	3.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité.....	4.00 à 5.00
" 2e qualité.....	3.00 à 4.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.00 à 4.00
" 2e qualité.....	2.00 à 3.00
Cochons, 1ère qualité.....	10.00 à 12.00
" 2e qualité.....	6.00 à 10.00
Foin, 1ère qualité.....	\$ 6.00 à \$ 7.00
" 2ème.....	4.00 à \$ 6.00
Paille, 1ère qualité.....	\$ 6.00 à \$ 7.00
" 2ème.....	4.00 à \$ 6.00

MARCHÉ BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le Clerc du Marché.

Montréal, 9 sept.

	S	D	S	D
FARINE—De Blé ½ quin.....	13	9	@	14 0
d'Avoine mts.....	16	0	@	17 0
Blé-d'Inde.....	9	6	@	10 0
Sarrasin.....	9	0	@	10 0
GRAINS—Blé ½ minot.....	0	0	@	0 0
Pois.....	5	9	@	6 0
Orge.....	4	0	@	4 6
Avoine 40 lb.....	2	6	@	2 9
Sarrasin ½ minot.....	4	0	@	4 6
Lin.....	8	0	@	8 6
Mil.....	11	0	@	11 3
Blé-d'Inde.....	4	6	@	5 0
LÉGUMES—Patates, poche.....	3	9	@	4 0
Fèves minot.....	0	0	@	0 0
Oignons ½ tresse.....	0	5	@	0 6
LAITERIE—Œufs frais ½ doz.....	0	9	@	0 10
Beurre frais ½ lb.....	1	0	@	1 3
Beurre salé.....	0	10	@	1 0
DIVERS—Sucre d'érable ½ lb.....	0	5	@	0 6
Miel.....	0	6½	@	0 7
Saïndoux.....	0	10	@	0 11
Lard frais ½ 100 lb.....	52	6	@	55 0
Bœuf.....	30	0	@	40 0
Lièvres ½ couple.....	1	3	@	1 6
VOLAILLES—Dindes ½ couple.....	10	0	@	12 0
Dindes jeunes.....	4	0	@	6 0
Oies.....	5	0	@	6 0
Canards.....	2	6	@	3 6
Poules.....	2	6	@	3 0
Poulets.....	1	3	@	2 0
GIBIERS—Canards sauvages.....	2	0	@	3 0
Pleviers ½ couple.....	0	6	@	0 7½
Bécassines.....	1	0	@	1 3
Coqs de bruyères.....	3	0	@	3 6
Pigeons.....	0	10	@	1 0
Perdrix.....	0	0	@	0 0
Tourtes ½ doz.....	5	0	@	6 0
Bécasses.....	1	8	@	0 2

Vente par les Shérifs pour le mois d'Octobre 1869.

George H Boright vs Louis Routete dit Root, un lot de terre avec bâtisse, township de Sultan ; vente à Knowlton, le 30 à 11 hs.

T Leblanc vs A Auglehart, un terrain, seigneurie de Pabos ; vente à Percé le 30 à 11 hs.

Hon Robt Jones vs Frs Bourassa, une terre avec maison, Ste Marguerite ; vente à Ste Marguerite le 28 à 11 hs.

Louis Bourget vs Ed Marcoux, un terrain, St François ; vente à St François le 27 à 10 hs.

Dame L Boucher, un lot de terre, Ferme St Gabriel, rue du Centre ; vente à Montréal le 27 à 11 h.

Société de Construction de Montréal vs M Beauchamp, un terrain avec deux maisons en bois, rue Durham ; vente à Montréal le 27 à 10 hs.

T Vallée vs Frs Charest, une terre, St Flavien ; vente à St Flavien le 27 à 10 hs.

M Mathieu vs Ls Julien, un terrain et une terre avec maison, le terrain à St Sévère et la terre à St Bernabé ; vente comme suit : le terrain à St Sévère le 29 à 10 hs et la terre à St Bernabé le 29 à midi.

Ls Richard vs L Guillette, une terre avec maison, Canton de Stanfold ; vente à Arthabaskaville le 21 à 10 hs.

G F Bowen vs O Leblanc, un terrain, township de Chester ; vente à Arthabaskaville le 21 à midi.

G F Bowen vs Jos Fréchette, un terrain avec bâtisses, Chemin Craig ; vente à Arthabaskaville le 21 à 11 hs.

N Vigneau vs V Beaudry, un emplacement avec maison, Lachine ; vente à Lachine le 20 à 10 hs.

Jos B Forsyth vs P Morin, 2 terrains, township de Templeton ; vente à Aylmer le 27 à 11 hs.

Ann Blake vs Thos C Aylwin vs Louis Petit, une terre avec grange, St Raymond ; vente à St Raymond le 20 à 10 hs.

L Chabot vs Ed Chabot, un emplacement avec maison, St Joseph de la Pointe Lévis ; vente au même endroit le 21 à 10 hs.

Hon A Duchesnay vs H Webb, un lot de terre ; vente à Ste Catherine le 22 à 10 hs.

C Bérubé vs F Canuel, 2 terres avec bâtisses, township McNider ; vente à St Germain de Rimouski le 3 à 11 hs.

Compagnie Britannique vs John McManus, un terrain avec bâtisse, township de Orford ; vente à Sherbrooke le 20 à 10 hs.

Dame L McCarthy vs C Crindler, un emplacement avec un moulin, Gentilly ; vente à Gentilly le 22 à 11 hs.

L R Brainerd vs S S Kent, 2 terrains avec bâtisse, township de Granby ; vente à Waterloo le 2 à 1 heure.

G Girouard vs M Pepin, un terrain avec maison, Ste Cécile de Milten ; vente à Waterloo le 2 à midi.

Thos Maguire vs Louis Pattenaude, 2 terres avec maison, St Grégoire ; vente à St Grégoire le 7 à 11 heures.

Frs Morel vs J B Bernier, un terrain avec maison, Ste Rosalie ; vente à Ste Rosalie le 1er à 10 hs.

Hon J Thibodeau vs Louis Ménard, une terre avec maison, St Prospère, vente à St Prospère le 2 à 11 hs.

N B Corse vs The Granby Red Slate Company, 2 lots de terre avec maison township de Granby, vente à Waterloo le 2 à 11 hs.

Chs J Grant vs Eliza Dillard, 2 terrains avec maison, rue St Jacques, vente à St Jean le 1er à 11 heures.

A Allaire vs J B Beauchamp, une terre et quatre emplacements avec maison, Côte Batarde, paroisse St Henri de Mascouche ; vente au même endroit le 18 à midi.

Elizabeth Knoles vs Luc Harpin, une terre avec

maison à St Sulpice ; vente à St Jacques le 13 à 11 h.
D E Gervais vs Louis Adam dit Labrange, 4 emplacements avec maison, Trois-Rivières ; vente à Trois-Rivières le 8 à 11 hs.

Jos A Frigon vs Léandre Massicotte, une terre avec maison, St Prosper, vente à St Prosper le 11 à 11 hs.

O Tousignant vs Dme Marie Jeanne Marchildon, une terre avec maison, St Pierre des Becquets, vente à St Pierre des Becquets le 9 à 10 hs.

Jos Bergeron vs Jean Lapointe & L G Lapointe 2 terrains avec bâtisses, township de Chicoutimi, vente à Chicoutimi le 6 à 10 hs.

Louis Richard vs Luc Guilmette, un terrain avec maison, township de Stanfold, vente à Arthabaskaville le 21 à 10 hs.

G F Bowen vs Jos Fréchette, quatre arpents de terre avec bâtisses, chemin Craig, vente à Arthabaskaville le 21 à 11 hs.

G F Bowen vs O Leblanc, six arpents de terre, township de Chester, vente à Arthabaskaville le 21 à Midi.

N Vigneau vs V. Beaudry, un emplacement avec maison, Lachine, vente à Lachine le 20 à 10 hs.

Jos B Forsyth et G T. Pemberton vs Pierre Morin, 2 lots de terre, canton de Templeton, vente à Aylmer le 27 à 11 hs.

J Bélanger vs M Bélanger, un terrain et un emplacement avec maison, St. André Avelin, vente à St André Avelin le 20 à 11 hs.

Société Bienveillante de Québec vs Dme Marie Beaumont, un terrain avec maison, St Roch de Québec, vente à Québec le 25 à 10 hs.

Ann Blake vs Thos Cushing Aylwin, une terre avec grange St Raymond, vente à St Raymond le 20 à 10 hs.

Hon Ant Duchesnay vs H Webb, un lot de terre Ste Catherine, vente à Ste Catherine le 22 à 10 hs.

L Chabot vs Ed Chabot, un emplacement avec maison en bois, St Joseph de la Pointe Lévis, vente au même endroit le 21 à 10 hs.

Dme Louisa McCarthy vs C Crindler, un emplacement avec un moulin, Gentilly, vente à Gentilly le 22 à 11 hs.

NAISSANCE.

—En cette ville, le 28 ultimo, la Dame de M. J. N. Beaudry, une fille.

—En cette ville, le 30 août, la Dame de J. T. St. Julien, Ecr., Avocat, un fils.

—En cette ville, le 1er Septembre courant, la Dame de M. Octave Chapleau, Imprimeur, une fille.

—En cette ville, le 2 du courant, la Dame de M. J. N. Duhamel, Marchand-Epicier, une fille.

—A Montréal, le 2 septembre, Madame Chs. A. Marchand, un fils.

—En cette ville, le 4 courant, la Dame de O. Lefebvre, Ecr., Teneur de Livres, une fille.

—A Québec, le 1er Septembre courant, la Dame de M. Félix Barbeau, Typographe, un fils.

—A Longueuil, lundi, le 6 courant, la Dame de J. N. Mongeau, Ecr., Avocat, une fille.

—Au Village St. Jean-Baptiste de Montréal, le 7 courant, la Dame de M. Cléophas Laboissière, un fils.

MARIAGE.

—A l'Eglise St. Jacques de cette ville, le 1er septembre courant, M. Louis Larivée, commis-marchand, fils de M. Ls. Larivée, commerçant, à Delle Azilda Sénécal, fille de M. J.-Bte. Sénécal, sellier, tous deux de Montréal.

—A Terrebonne, le 1er courant, par le Rév. M. Piché, Cyrille Tessier, Ecr., de Québec, à Delle Apolline MacKenzie, fille de feu Alexandre MacKenzie, Ecr.

—Mardi dernier, 7 courant, à la Cathédrale de Montréal, en présence du Révérend Chanoine Trudeau, Vicaire-général et administrateur du diocèse, le Lieut.-Colonel C. E. Belle, Agent des Bois de la Couronne, a épousé Dame Julie Steller, veuve de C. A. J. Laberge, Ecr., de cette cité.

DECES.

—A Ste. Adèle, le 25 Août, d'un coup d'apoplexie à 11 heures du soir, à la résidence de M. le Dr. Lachaine, son frère, Delle Rose Lachaine, âgée de 55 ans.

Sa vie pieuse, toute de dévouement, ses vertus et ses aimables qualités la feront longtemps regretter de ses nombreux parents et amis. Ils peuvent au moins dire d'elle pour unique consolation : *Beati qui in Domino moriuntur.*

—A Wotton, le vingt-huit août dernier, à l'âge de quarante et un an, Dame Adeline Beauchamp, épouse de Jean Théophile Lebel, Ecr., ex agent des terres de la couronne, après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux inconsolable, sept enfants et un grand nombre de parents et amis. Bonne épouse et bonne mère, elle était la providence du pauvre, qui pleurera longtemps le départ d'une si bonne protectrice.

—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 61 ans, Dame Angélique Gouneau, épouse de André Lapierre, Ecr., marchand.

—A Yamachiche, le 27 ultimo, à l'âge de soixante dix-sept ans, cinq mois et vingt jours, après une courte maladie de paralysie, M. Charles Lesieur Desaulniers, ancien cultivateur du lieu, père de A. L. Desaulniers, Ecuier, aux Trois-Rivières, M. P. P. pour le Comté de St. Maurice, et de plusieurs autres enfants.

Les funérailles ont eu lieu dans cette paroisse le 30 août dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui conserveront longtemps son souvenir dans leurs cœurs et n'oublieront jamais son affabilité, ses mérites et ses vertus exemplaires qui firent toujours l'admiration de ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

STAURREATEUR POUR LES CHEVEUX DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.



C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE, rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par
Dr. J. C. AYER & Cie,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
PRIX..... \$1.00
HENRY SIMPSON & CIE, Montréal,
Agents Généraux.
22 juin 1869—239—a c E

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE POUR LE BAS-CANADA.
Dans l'affaire de
DONALD McLEAN, FAILLI.

LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit Acte.
DONALD McLEAN,
Par son Procureur *ad litem*,
JOHN POPHAM.
Montréal, 6 Septembre 1869. 37—C c

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de
ALEXANDRE GAUTHIER, Commerçant de la Paroisse de St. Edouard, District d'Iberville, FAILLI.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il a déposé au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, et que MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et demie du matin, il s'adressera à la dite Cour, pour obtenir la confirmation de sa dite décharge.
ALEXANDRE GAUTHIER,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem*.
Montréal, 28 Août 1869.—36 C ds p

SALSEPAREILLE DE AYER POUR PURIFIER LE SANG.



La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serait guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les pommons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foie; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. A'ors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE: Feu St. Antoine, Erésipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydro-pisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Neuralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continue et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engorgissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insoucians, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS,
Chimiste Pratique et Analytique,
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES
HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.
22 juin—115 qm B C

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Dans l'affaire de
ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, dans le District de Richelieu, FAILLI.

Avis est par les présentes donné que le dit failli a déposé en mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers au nombre requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte, dans les six jours juridiques qui suivront la dernière publication de cet avis, le soussigné agira suivant les clauses et conditions y contenues.
LOUIS GAUTHIER, Syndic.
Montréal, 30 août 1869.—36 C ds

A VENDRE

DEUX FERMES à Franklin, de 100 acres chacune, dont 70 sont déboisés, une maison et une grange. A l'entour de la maison il y a un verger et un petit cours d'eau.
Ces terres sont situées à un mille du village où il y a église, couvent et écoles. Les titres sont excellents et on paiera comptant la moitié de la somme dont la balance sera soldée en versements avec intérêt.
Pour plus de détails s'adresser *franco* à
THOS. DUNN,
Comté de Franklin, P. Q.
25 juin 1869. 26—C sm p B.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.
Dans l'affaire de
McMILLAN & CARSON, FAILLI.

Je, Syndic soussigné à la faillite susdite, ai préparé mon compte final en cette affaire, lequel est ouvert pour inspection à mon bureau, Rue St. Sacrement, Montréal, et LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, je ferai application à cette Cour siégeant dans et pour ce District pour être déchargé comme Syndic à la dite faillite.
JOHN WHYTE.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Procureurs *ad litem*
Montréal, 28 Août 1869.—36 C ds p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.
Dans l'affaire de
LOUIS J. GRENIER, INSOLVABLE.

Je, soussigné, Syndic à la faillite susdite donne par les présentes avis, que j'ai préparé mon compte final et qu'icelui est maintenant déposé à mon bureau, No. 207, Rue des Commissaires, Montréal, où il peut être examiné, et LUNDI, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, je m'adresserai à la dite Cour, aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour obtenir ma décharge comme Syndic à la dite faillite.
LOUIS TOURVILLE, Syndic.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses Avocats et Procureurs.
Montréal, 28 Août 1869.—86 C ds p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Dans l'affaire de
OLIVIER N. MARCHAND ET JOSEPH O. BÉLANGER, tous deux de Maskinongé, dans le District de Trois-Rivières, tant individuellement, que comme faisant affaires ensemble en société à Maskinongé, sous les nom et raison de MARCHAND & BÉLANGER, FAILLIS.

Les créanciers des dits faillis sont par les présentes notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, aux bureaux de MM. T. & C. C. de Lorimier, Avocats, No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives, à l'appui de ces réclamations.
LOUIS GAUTHIER, Syndic.
Montreal, 26 Août 1869.—36 C dm p

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.
Acte de Faillite 1864.
Dans l'affaire de
ANDRÉ PONTBRIANT, commerçant de St. Pie de Deguire, dans le District de Richelieu, FAILLI.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il a déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et que MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation de sa dite décharge.
ANDRÉ PONTBRIANT,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 30 août 1869.—36 C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

JOHN RHYNAS, FAILLI.Le soussigné a produit un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et **SAMEDI**, le **DIX-HUITIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification.**JOHN RHYNAS,**Par son Procureur *ad litem*,**L. N. BENJAMIN.**

Montréal, 13 Juillet 1869. 29—C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

GEORGE MORGAN MILLAR, faisant aussi affaire sous les nom et raison sociale de **MILLAR & Co., FAILLI.****LUNDI**, le **VINGTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour une décharge sous l'Acte susdit.**GEORGE MORGAN MILLAR.**Par **G. B. CRAMP,**Son Procureur *ad litem*

Montréal, 13 Juillet 1869. 29—C dm

Province de Québec, }
District de Montréal, }
No. 1065.**COUR SUPERIEURE.****ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864**

Dans l'affaire de

JAMES McMILLAN, JAMES CARSON et **DAVID McMILLAN**, tous trois de la cité de Montréal, marchands, importateurs, associés et faisant commerce ensemble au dit lieu de Montréal, sous le nom de **McMILLAN & CARSON**, et aussi individuellement, **FAILLIS.**Les soussignés donnent avis par les présentes qu'ils ont déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté en leur faveur par leurs créanciers, et que **LUNDI**, le **VINGT-SEPTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, siégeant la dite cour à dix heures et demie du matin, ou aussitôt après que conseils pourront être entendus, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir la confirmation de la dite décharge.**McMILLAN & CARSON,**
Associés.**JAMES McMILLAN,****JAMES CARSON,****DAVID McMILLAN,**

Individuellement.

Par **T. & C. C. DE LORIMIER,**Leurs Procureurs *ad litem.*

Montréal, 20 juillet 1869—30 C dm A d

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 769.**COUR SUPERIEURE.****ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864**

Dans l'affaire de

WALTER MANNING, commerçant de la cité de Montréal, **FAILLI.**Le soussigné donne avis par les présentes qu'il fera application à cette cour, pour obtenir sa décharge sous le dit acte, **LUNDI**, le **VINGT-SEPTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, siégeant la dite cour à dix heures et demie du matin, ou aussitôt après que conseils pourront être entendus.**WALTER MANNING,**Par **T. & C. C. DE LORIMIER,**Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 20 juillet 1869—30 dm C u A

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864CANADA, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

DAVIDSON & Co., Pharmaciens, de Montréal, FAILLI.

ET

ANDREW B. STEWART, SYNDIC.**SAMEDI**, le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, les soussignés, membres composant la dite société, s'adresseront à la dite cour pour leur décharge sous le dit acte.

Et en même temps le dit Syndic s'adressera aussi à la dite cour pour être déchargé de son office, son compte final étant maintenant prêt et ouvert pour examen.

LEONIDAS H. DAVIDSON,
AUGUSTUS R. DAVIDSON,Par son Procureur *ad litem*,**LEO. H. DAVIDSON,****ANDREW B. STEWART, SYNDIC,**Par son Procureur *ad litem*,**LEO. H. DAVIDSON.**

Montréal, 20 Juillet 1869. 30—C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

DAME OLIVINE BOUCHARD, épouse de **J. O. LAHAYE**, **FAILLIE.**Avis est par le présent donné que le **VINGT DEUXIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la soussignée fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.**OLIVINE BOUCHARD,**Par **RIVARD & TAILLON,**Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 juillet 1869.—dm C 29

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864CANADA, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

DAME LETSEY E. STREET, (**COWAN & CIE.,**) de Montréal, Commerçante, **FAILLIE.****SAMEDI**, le **VINGT-CINQUIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, le soussigné fera application à la dite cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.**LETSEY E. STREET,**Par son Procureur *ad litem*,**LEO. H. DAVIDSON.**

Montréal, 20 Juillet 1869. 30—C dm

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 647.**COUR SUPERIEURE.****ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864**

Dans l'affaire de

GÉDÉON DEGUIRE, Commerçant du Côteau du Lac, **FAILLI.**Le soussigné donne avis par les présentes qu'il a déposé au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et que **LUNDI**, le **VINGT-SEPTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX HEURES ET DEMI** du matin, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir la confirmation de la dite décharge.**GÉDÉON DEGUIRE,**Par **T. & C. C. DE LORIMIER,**Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 20 Juillet 1869. 30—C dm A d

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**Dans la Cour Supérieure—Montréal.**

Dans l'affaire de

JACQUES TRACY & CIE, FAILLIS.Avis est par la présente donné qu'un acte de composition et de décharge des dits faillis avec leurs créanciers a été dûment déposé en cette cour, et que le **DIX-HUITIÈME** jour d'**OCTOBRE** prochain, **Amélia Calcott**, comme ayant été commune en biens avec son dit mari, le dit feu **Alexander B. Tracey**, et maintenant tutrice à l'enfant mineur issu de son dit mariage, fera application à la dite cour pour la confirmation du dit acte de composition et de décharge, comme représentant son dit mari, qui, avec **George Edward Jacques** et **William Henry Jacques**, composait la ci-devant société et compagnie de **JACQUES, TRACEY & CIE.****AMELIA CALCOTT.****A. & W. ROBERTSON,**Procureurs *ad litem.*

Montréal, 16 juillet 1869—30 C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

FRANÇOIS BARBEAU, FILS, FAILLI.Avis est par le présent donné que le **DIX-HUITIÈME** jour d'**OCTOBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.**FRANÇOIS BARBEAU, FILS,**Par **LORANGER & LORANGER,**Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 4 Août 1869. 32—C dm

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864Province de Québec, }
District de Montréal. }**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

JOHN PAXTON, FAILLI.Avis est par le présent donné que **MERCREDI**, le **DIX-SEPTIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, le soussigné demaudera à la Cour susdite sa décharge, en vertu du dit acte.**JOHN WOTHERSPOON,**Procureur *ad litem* du dit **JOHN PAXTON.**

Montréal, 24 août 1869—35 C

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES,

MONTRÉAL,

NUMÉRO 16, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

" SEMI " 4.00

" HEBDOMADAIRE..... 1.00

CONDITIONS D'ANNONCES :

Pour la première insertion, **10** centins par ligne pour chaque insertion subséquente, **5** centi pour cette Édition.